



Evaluation finale du projet « Renforcement des capacités des groupements de femmes, des institutions locales et de la population de 6 villages de la région de Tahoua (Niger) pour reconnaître, promouvoir et garantir les droits des femmes dans leurs communautés ».



### Rapport Final

Cette publication a été réalisée à la demande de l'ONG Mouvement Pour la Paix-MPDL.

Elle a été préparée de façon indépendante par le Cabinet d'Etudes Statistiques Evaluations et Recherches CESER Consulting ; Contacts : +227 96 23 00 85/ +227 93 23 00 85

Email : ceser.consulting@yahoo.com en collaboration avec les ONGs partenaires de mise en œuvre du projet : Groupe Éducatif pour le Développement Durable (GEDD GAO) et Femmes et Enfants Victimes des Violences Familiales (SOS FEVVF).

"Les opinions exprimées par l'équipe d'évaluation ne correspondent pas nécessairement à celles de l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD)".

*Février 2021*

## Table des matières

ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....	3
RESUME ANALYTIQUE .....	4
I : INTRODUCTION.....	8
1.1 Contexte de l'évaluation .....	8
1.2 Méthodologie et techniques utilisées.....	10
1.2.2 Recherche documentaire.....	10
1.2.4 Echantillonnage.....	10
Tableau n°1 : Echantillon des bénéficiaires directs du projet à interviewer.....	11
1.3 Défis et contraintes .....	13
1.4 PRESENTATION DE L'EQUIPE D'EVALUATION.....	13
II : DESCRIPTION DU PROJET.....	13
III. ANALYSE DES PRINCIPAUX RESULTATS SELON LES CRITERES D'EVALUATION .....	15
3.1. Présentation de l'échantillon d'enquête.....	15
3.2. L'analyse selon les critères de l'évaluation .....	17
3.2.1. La pertinence.....	17
3.2.2. La cohérence .....	19
L'analyse du critère de la cohérence s'articule autour des sous questions ci-dessous : .....	19
3.2.3. La couverture .....	20
3.2.4. La participation.....	20
3.2.5. L'efficacité.....	22
3.2.5.1 Appréciation des résultats obtenus par les bénéficiaires directs du projet .....	23
3.2.5.2 Analyse du niveau d'atteinte des activités du projet.....	23
Analyse des cinq résultats du projet .....	25
3.2.6. L'efficience .....	27
3.2.8 Durabilité.....	30
4. Conclusion.....	31
5. Leçons apprises.....	31
6. Recommandations .....	32
7. Plan de communication et de diffusion des résultats de l'évaluation.....	33
ANNEXES .....	34

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACCD	Agence Catalana de Coopération et de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
CEDAW	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
GEDD GAO	Groupe Éducatif pour le Développement Durable (GEDD GAO), ONG partenaire local de mise en œuvre du projet
KOBO	Plateforme digitalisée pour la collecte des données
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
RENAlloc	Répertoire National des Localités
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S&E	Suivi Evaluation
SPSS	Statistical Package for Social Science
SOS FEVVF	Femmes et Enfants Victimes des Violences Familiales, ONG partenaire local de mise en œuvre
TDR	Termes de références

## RESUME ANALYTIQUE

Le projet « Renforcement des capacités des groupements de femmes, des institutions locales et de la population de 6 villages de la région de Tahoua (Niger) pour reconnaître, promouvoir et garantir les droits des femmes dans leurs communautés » mis en œuvre pour une durée de 18 mois a porté sur les quelques principales activités : de mise en place programme d'alphabétisation fonctionnelle (un centre d'alphabétisation dans chaque village) pour les membres des associations de femmes ; l'organisation de formations pour les groupes de femmes (180 femmes) sur la vie et la gestion associatives en tant que mécanisme de représentation collective et de participation sociale ; la fourniture d'équipements et de matériels aux 6 groupes de femmes pour le démarrage de leurs petites micro-entreprises ; la mise en œuvre de campagnes promotionnelles pour les produits des six groupes de femmes et participation à quatre événements de marketing (foires, marchés, conférences, etc.) ; la Création et institutionnalisation d'au moins un espace pour la participation des groupes de femmes à la planification des politiques locales de développement économique et social ; la mise en œuvre de 4 campagnes de sensibilisation communautaire sur les droits des femmes et la culture de la paix par la diffusion de messages radio et la représentation de petites pièces de théâtre dans les villages d'intervention ; conception et diffusion dans les médias de contenus d'information et de sensibilisation aux thèmes du projet.

En termes de résultats de la mise en œuvre il ressort que :

### Au niveau de la pertinence

Le projet émane des diagnostics communautaires dans les 6 villages sur des thématiques dont la scolarisation des filles aboutissant à identifier les contraintes de mariages d'enfants, les droits des femmes et les solutions à travers activités conduites par les acteurs locaux, formés et responsabilisés pour servir de relais de diffusion des messages.

La conception du projet rime avec les normes et instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW) et l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°4 relatif à l'égalité des sexes qui stipule « Autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes est déterminant pour accélérer le développement durable. Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles constitue un droit humain fondamental, qui se répercute positivement sur tous les autres domaines de développement. »

Par ailleurs, les objectifs et résultats cadrent avec les documents de politique nationale en matière d'égalité des sexes et du Plan de Développement Economique et Social PDES et du Plan régional de développement PDR. De même, le projet s'appuie sur les lignes directrices de la coopération catalane (défense des droits des femmes reconnus par la communauté internationale avec adhésion du Niger, de l'Espagne Textes des droits au Niger et du MPDL)

### Au niveau de la cohérence

De l'analyse de la documentation du projet, il y'a une logique entre les activités, les indicateurs et les objectifs du projet. Le paquet d'activités de la mise en place des centres alpha, de la formation sur l'alphabétisation, la structuration des associations à ce qu'elle réponde aux normes, la formation des leaders communautaires, en termes de sensibilisation communautaire sur la culture des droits des femmes et de la paix, concoure à l'atteinte des 5 résultats du projet et l'objectif général qui est de Contribuer à défendre les droits humains des femmes et à garantir leurs exercices dans la zone

d'intervention à travers la transformation des comportements et des structures sociales, politiques et économiques qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes.

En outre, les activités du projet sont en relation avec les objectifs, la mission, et la vision de l'organisation MPDL qui est de « promouvoir, diffuser, développer les principes universels de développement : la paix, le désarmement, la liberté, la fraternité entre les hommes et les femmes et les peuples, dans le respect des Droits de l'Homme international reconnu par les Nations Unies »

En ce qui concerne, les lignes directrices et les principes de la coopération catalane 2015-2018, le projet obéit à toutes les conditions à savoir une approche genre, fondée sur les droits de l'homme ; l'identification des groupes marginaux et exclus ou de collectifs potentiellement vulnérables sur lesquels les actions du projet veulent être centrées ; l'identification des personnes ou de collectifs bénéficiaires de l'aide pour devenir les titulaires de droits, qu'ils soient ou non les protagonistes du projet ; l'émancipation avec une dimension individuelle (personnelle) et/ou une dimension collective (politique, sociale, économique et culturelle...).

### **Au niveau de la couverture**

L'identification des bénéficiaires est faite par les communautés elles-mêmes et des comités sont sous le contrôle communautaire pour respect des programmations retenues.

Les groupes cibles bénéficiaires des activités ont été au préalable identifiés et retenus sur la base des concertations des parties prenantes du projet. Les bénéficiaires l'expriment clairement à travers les réponses dominantes aux questions qui s'y rattachent :

- La sélection des bénéficiaires a été consensuelle
- Nous sommes tenues informées et impliquées.
- Il y a eu transparence.

Le projet a atteint les différents types de groupes cibles détenteurs de droits, des responsabilités et des obligations. Au regard du budget global du projet, jusqu'à 6 villages ont bénéficié des activités et que toutes les cibles identifiées au démarrage du projet ont bénéficié de la mise en œuvre des activités.

### **Au niveau de la participation**

Les groupes cibles ont été identifiés à travers les coopératives dont elles sont membres dès le démarrage du projet. A ce niveau il faut noter que dans chaque coopérative les femmes sont catégorisées selon les classes sociales (Nantis, Moyens, Pauvres et Très pauvres). C'est ainsi que le critère d'appartenance à la structure coopérative a été mis en œuvre pour prétendre à bénéficier des activités du projet et l'auto désignation dans le groupe. Toutes les femmes participent aux activités collectives organisées par les coopératives (AGR, le maraichage, activités d'intérêt général).

Les interviewées lors de l'enquête mentionnent que la sélection des bénéficiaires, en plus d'avoir été faite de manière objective, la participation a été favorisée par les rassemblements et les sensibilisations dont celle des écoles des maris éclairant les hommes à adhérer à l'esprit et aux activités.

En plus, afin de promouvoir la participation, les coopératives ont mis en place comme mécanisme à travers l'appui du projet de procéder à l'implication de toutes les femmes dans les activités que mène la structure. Notamment la mise en réseau qui permet de développer les échanges inter-groupements et renforcer le capital social des membres, valoriser les capitaux individuels des groupements pour bénéficier d'une action collective, résoudre de contraintes économiques liées au manque de formations, développer le partenariat, créer un mouvement féminin local, communal, régional capable de participer aux actions de développement de la communauté.

### **Au niveau de l'efficacité**

D'importants résultats dénotent que le projet a atteint les objectifs en termes d'égalité des sexes et d'accès aux droits de l'homme. Au démarrage du projet, 205 femmes membres des groupements des villages d'intervention déclaraient être satisfaites avec leurs niveaux de participation sociale au sein de la communauté ; en fin du projet, le nombre est passé de 205 à 269. Au début, les femmes ne connaissaient pas l'importance d'adhérer à un groupement. Mais avec l'intervention du projet ACCD, les femmes non membres des groupements ont vu les différents avantages dont bénéficiaient les membres des coopératives notamment.

Au niveau communautaire : la création des AGRs, la cohésion sociale/entraide entre les membres, la participation aux activités communautaires, contributions au niveau communautaire, etc. - Au sein du groupement : création des AGR collectives, dynamisation des coopératives, acquisition de la reconnaissance juridique, génération des revenus, l'apprentissage des membres, prise en compte des avis des femmes et leur participation aux réunions, etc. - Au niveau individuel : l'éveil d'esprit des femmes, prise en charge des certaines dépenses au sein du ménage, etc. Ces effets ont poussé les femmes non membre a adhéré massivement aux groupements ce qui a fait que ce chiffre a augmenté ; soit 31,21% d'augmentation par rapport à la ligne de base et 6,21% par rapport à la cible attendue.

D'autre part, 35% des chefs de ménages enquêtés se déclarent favorables à octroyer aux femmes une plus grande autonomie pour qu'elles participent à la vie sociale, politique et économique de la communauté, soit 15% d'augmentation de plus que la cible attendue. Faut-il noter, qu'au démarrage du projet aucun homme chef de ménage n'a déclaré être favorable à octroyer aux femmes une plus grande autonomie (Ligne de base du projet). En fin de projet ce sont 292 hommes chefs de ménages sur les 834 enquêtés qui déclarent être favorables pour octroyer aux femmes une plus grande autonomie dans la zone d'intervention. Tous ces résultats enregistrés éclairent que le projet a tenu autant des femmes que des hommes au niveau des zones d'intervention.

### **Au niveau de l'efficience**

La mobilisation logistique du projet est sans nul doute formidable comme l'atteste l'assise des animateurs et leur intégration dans les communautés. En plus de leur immersion sociale permanente, ils sont le repère des populations pour toute décision relative à leur orientation.

L'analyse de l'efficience du projet a pris en compte également, le ratio investissement/fonctionnement. Il ressort des résultats de l'évaluation, que les investissements sur la durée du projet sont évolutifs, ce qui dénote une bonne performance financière malgré quelques retards observés pour certaines activités. Les dépenses sont faites conformément aux lignes budgétaires prévues. A la fin de chaque mois, un suivi budgétaire est fait en fonction des activités menées. Ce suivi budgétaire a permis de faire des ajustements en cas de besoin pour compléter certaines lignes budgétaires dont le contexte de mise en œuvre impose la revue à la hausse de ces lignes budgétaires.

### **Au niveau de l'impact**

Le projet, à travers ses différentes activités permet l'identification d'indicateurs de référence facilitant la mesure du changement apporté. Les bénéficiaires (99%) attestent que les résultats atteints sont exclusivement liés à la mise en œuvre des activités du projet.

En outre les indicateurs du projet sont clairs et mesurables, et les réalités en changement sans ambiguïté dans sa visibilité, les statuts des femmes il y'a une forte amélioration par les responsabilités assumées tant dans les décisions que les contributions dans les prises en charge. Le projet a permis aux femmes d'être reconnues comme partenaires dans la gestion communautaire et valablement représentées dans les instances de décisions,( au sein des ménages , rôles anoblis des femmes par le changement des perceptions )

#### **Au niveau de la durabilité**

Les facteurs ayant favorisé la mise en œuvre du projet au bénéfice des femmes membres des groupements, des leaders communautaires et institutionnels trouvent leur fondement dans la prise en compte du genre et la participation socioéconomique des femmes dans les processus de développement des villages d'intervention. En effet, l'approche utilisée pour la mise en œuvre du projet s'insère bien dans les stratégies nationales de promotion des droits de femmes et de leur exigibilité d'une part et d'autre part dans les stratégies nationale de développement.

Des résultats des entretiens réalisés, triangulés à la revue documentaire, le projet a dilué les questions de pérennisation des acquis durant la mise en œuvre en mettant l'accent sur le transfert de compétences, à travers les programmes d'alphabétisation, les sensibilisations, les activités génératrices des revenus des bénéficiaires et une réelle implication des leaders communautaire sur les droits des femmes et l'égalité des sexes.

## I : INTRODUCTION

L'intervention, mise en œuvre conjointement par l'organisation Mouvement pour la Paix -MPDL- et ses partenaires locaux Groupe Éducatif pour le Développement Durable (GEDD GAO) et SOS FEVV dans six localités rurales de la Commune rurale de Bazaga (Farsawa, Yelwa, Zongo Yelwa, Rouafi, Doumbou et Korop), au sud de la région de Tahoua, en République du Niger, sur financement de l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD), a une période d'exécution de 18 mois (du 19 février 2019 au 19 août 2020). L'évaluation analysera et appréciera une série de critères liés à la mise en œuvre des activités et à la réalisation des résultats et des objectifs initialement fixés dans le projet. En conséquence de cette évaluation, il est attendu que l'équipe d'évaluation obtienne des recommandations dans le but d'évaluer et d'améliorer les capacités de MPDL et de son partenaire local à renforcer les droits sociaux, économiques et politiques des coopératives de femmes dans la zone d'intervention du projet.

### 1.1 Contexte de l'évaluation

MPDL a commencé ses activités au Niger en 2006. Depuis lors, l'organisation a mis en œuvre une trentaine d'interventions de 20 bailleurs de fonds différents dans les régions de Tahoua (zone d'intervention de cette Convention) et de Tillabéri dans les secteurs de la santé, de la sécurité alimentaire et de la résilience, principalement. MPDL a accumulé une expérience significative dans les différents secteurs d'intervention du projet qui fait l'objet de cette évaluation. Que ce soit de manière transversale ou spécifique, depuis son arrivée dans le pays, MPDL a développé des actions visant à renforcer les capacités des groupes les plus vulnérables, notamment à travers des structures de représentation collective de base, telles que les groupes de producteurs locaux, les associations et les coopératives. Cette activité permanente de renforcement des capacités va de l'alphabétisation fonctionnelle à la formation dans des domaines liés à la gestion technique, administrative et financière des organisations, ainsi qu'au développement de projets de micro-entreprises pour différents types de groupes d'ayants droit et à la participation sociopolitique aux niveaux local et départemental.

Pour sa part, l'organisation GEDD Gao, créée en 2003, a une grande expérience dans la gestion de projets et de programmes de développement. Au total, depuis sa création, GEDD Gao a mis en œuvre 28 projets qui lui ont permis d'accumuler une expertise significative dans la mise en œuvre de programmes visant à l'autonomisation des associations et coopératives de femmes par la réalisation de projets productifs agricoles et non agricoles. A cet égard, il convient de mentionner les projets d'appui aux femmes productrices dans le secteur de l'oignon dans la Commune rurale de Badaguichiri, avec un financement de l'Ambassade du Canada, et d'appui aux projets de production des groupements féminins dans les Communes rurales d'Alléla, Bazaga et Doguéraoua, dans le cadre de l'Accord AECID 14-CO1-027 sur le renforcement de la résilience mis en œuvre par MPDL. L'expérience de travail conjoint entre MPDL et son partenaire local GEDD Gao a débuté en 2013 dans le cadre de l'identification et de la formulation conjointe du projet "Amélioration de la résilience de la population des villages rizicoles périurbains de la commune V à Niamey, Niger". D'autre part, ces dernières années, GEDD Gao et MPDL ont également établi des relations de collaboration pour l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi d'une autre série d'interventions financées par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et la coopération décentralisée de l'État espagnol dans les domaines



décrits ci-dessus. Ainsi, à travers les interventions développées ces dernières années, MPDL et GEDD Gao ont accumulé une grande expérience de travail en commun dans les 20 villages de la zone d'intervention de MPDL dans les départements de Konni et Malbaza dans la région de Tahoua. Le partenariat jouit donc d'un niveau élevé de légitimité et d'acceptation par les différents groupes du groupe cible (détenteurs de droits, d'obligations et de responsabilités) dans la zone d'intervention.

## 1.2. Objectifs de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation finale du projet susmentionné dont l'objectif principal est d'évaluer la qualité et la pertinence de sa conception, le niveau et la profondeur de la mise en œuvre des activités prévues, ainsi que la mesure dans laquelle les résultats et les objectifs fixés ont été atteints.

De même, l'évaluation a des objectifs spécifiques :

- Analyser la gestion, la mise en œuvre des activités et les éventuels écarts qui ont pu se produire. Analyser l'alignement du projet avec les politiques sectorielles nationales.
- Analyser l'intégration effective du projet en termes de planification technique et financière des activités dans les structures locales et leur appropriation par les communautés.
- Veiller à ce que la vision stratégique et sectorielle de l'ACCD soit incluse dans l'évaluation des activités et dans les recommandations pour ces interventions et celles à venir.

Le rapport d'évaluation doit analyser et fournir des conclusions et des recommandations sur les éléments suivants :

- Efficacité: dans quelle mesure les activités ont-elles permis d'atteindre les résultats et les objectifs fixés dans le projet (et spécifiés dans la matrice du cadre logique) ?
- Pertinence: le projet et ses actions ont-ils répondu aux besoins du groupe cible ? Le projet a-t-il été conçu pour atteindre ses objectifs de manière pertinente et significative ?
- Efficience: Le projet a-t-il été géré de manière efficiente ?
- Durabilité: dans quelle mesure les résultats obtenus peuvent-ils être maintenus dans le temps ?
- Cohérence interne: les indicateurs et les sources de vérification étaient-ils adéquats pour mesurer et vérifier les impacts ? Quels ajustements possibles l'équipe d'évaluation recommanderait-elle ?
- Intégration de la dimension de genre: dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à intégrer la dimension de genre ?
- Impact : y a-t-il eu des effets inattendus (tant positifs que négatifs) ?
- Synergies: dans quelle mesure des synergies ont-elles été générées entre les actions des projets et les actions d'autres projets ou acteurs locaux ou internationaux ?
- Quels sont les besoins non couverts par le projet qui ont pu être identifiés par l'équipe d'évaluation et lesquels de ces besoins constituent des éléments pertinents à prendre en compte dans les projets futurs ?
- Identification des enseignements tirés et recommandations.

### **1.3 Méthodologie et techniques utilisées**

L'évaluation est effectuée en conformité avec les critères de l'évaluation de pertinence, cohérence, couverture, participation, efficacité, efficacité, impact et durabilité).

Pour la réalisation de la mission, la méthodologie utilisée était une approche participative inclusive impliquant toutes les parties prenantes les services techniques, utilisant les techniques de collecte de données quantitatives et qualitatives basées sur la triangulation des données primaires et secondaires.

De façon plus détaillée, la démarche s'est articulée autour des phases suivantes:

#### **1.3.1 La réunion de cadrage**

Une première rencontre a eu lieu avec les responsables du projet de l'équipe MPDL. Au cours de cette rencontre, il s'agit de s'accorder dans les détails sur la conduite de l'évaluation notamment le partage des documents du projet, les attentes du commanditaire et l'identification de toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du projet. En outre, l'équipe de consultance a tenu une deuxième rencontre avec le bureau de MPDL de Konni et recueilli d'avantages les orientations nécessaires, la désignation d'un animateur du projet pour faciliter le travail de terrain et l'itinéraire de la collecte des données. L'équipe de consultance a mis en profit cette étape pour mieux cerner les observations du commanditaire sur les outils de collecte des données.

#### **1.3.2 Recherche documentaire**

Cette étape a été mise à profit pour identifier et rechercher toute la documentation disponible auprès de l'équipe MPDL commanditaire de l'évaluation. Elle a porté sur l'exploitation des différents documents du projet notamment à partir des documents clés (de proposition de projet, rapports de formation ACCD, le rapport de l'enquête CAP finale, le cadre de mesure des résultats et le rapport de clôture du projet).

#### **1.3.3 Elaboration et rencontre de validation des outils de collecte des données**

Les principaux outils d'investigation étaient les questionnaires qui ont été administrés au niveau des bénéficiaires directs du projet désagrégés par sexe (hommes, femmes), par âge afin de collecter les données quantitatives et des guides d'entretiens adressés aux différents responsables du projet et parties prenantes pour récolter les données qualitatives Pour toutes les cibles retenues un outil a été administré et au-delà des entretiens, des focus group ont été réalisés afin de mieux cerner les perceptions des communautés bénéficiaires.

Ces outils une fois validés, ont été intégrés dans les tablettes via kob collecte.

#### **1.3.4 Echantillonnage**

Deux (02) principales techniques d'échantillonnage ont été appliquées, le sondage aléatoire simple à travers le tirage systématique pour les bénéficiaires directs du projet et le choix raisonné pour les autres parties prenantes.

Pour le sondage aléatoire simple, au total 201 bénéficiaires directs ont été interviewés dont 50% des hommes et 50% des femmes, avec une marge d'erreur 20%, un niveau de confiance de 90% et une hétérogénéité de 50%, l'échantillon est déterminé à travers le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Echantillon des bénéficiaires directs du projet à interviewer

Villages	Bénéficiaires directs du projet		Echantillon retenu	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Farsawa	323	292	17	17
Korop	306	274	17	16
Yelwa	601	582	17	17
Zongo Yelwa	475	461	17	17
Doumbou	197	167	16	16
Rouafi	1039	1039	17	17
Total	2941	2815	101	100

Source : <https://www.netquest.com/fr/merci-d-utiliser-notre-calculateur-de-taille-d-echantillon>

De même, les répondants (tes) ont été tirés à travers le tirage systématique afin de donner la même probabilité à tous les sujets d'être interviewés, cela a permis la représentativité de l'échantillon. La collecte des données a été exhaustive et a concerné l'ensemble des six (06) villages des zones d'intervention du projet.

Pour le choix raisonné, au total dans la commune de Bazaga : 1 vice maire, 5 titulaires d'obligations, 4 agents des services techniques déconcentrés d'alphabétisation, d'agriculture, de développement communautaire, de la promotion de la femme et d'élevage 6 leaders communautaires soit 1 par village, 2 leaders religieux, 5 membres de comité de gestion, 18 personnes des 6 écoles de maris (une école par village) soit 4 personnes par école, 60 personnes des 12 focus group soit 5 personnes par focus (1 focus homme et 1 focus femme) par village ont été interviewés ;

### 1.3.5 Formation des enquêteurs

Deux (02) enquêteurs/trices dont 1 homme et 1 femme de niveau minimum Bac + 3 ans d'étude en sociologie anthropologie Socio- anthropologie ont été recrutés et formés à Konni pendant trois jours (02) jours du 08 au 09 décembre 2020, dont un jour de prétest. Les enquêteurs ont évolué en binôme sur le terrain et le consultant principal a veillé à ce que l'enquêtrice femme a interviewé les bénéficiaires femmes et l'enquêteur homme a interviewé les bénéficiaires hommes.

Tous ces deux enquêteurs/trices ont une parfaite maîtrise de la collecte digitalisée via tablette et y connaissent parfaitement la zone retenue pour l'évaluation.

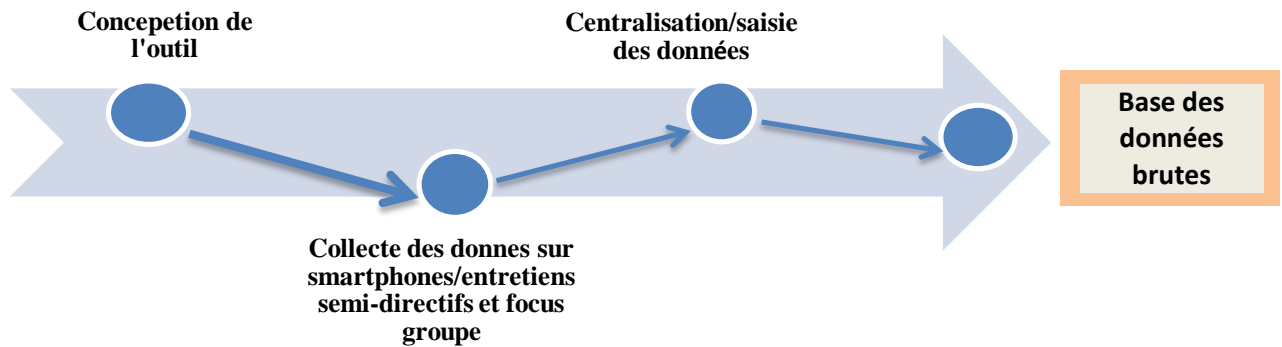
### 1.3.6 Collecte des données sur le terrain

La collecte des données sur le terrain s'est effectuée pendant une durée effective de 8 jours y compris les délais de route par une équipe des enquêteurs/trices sous la supervision technique des consultants (Consultant Principal et le Consultant Associé). La collecte des données s'est effectuée selon l'itinéraire d'un village à enquêter par jour pour l'ensemble des 6 villages zones d'intervention du projet.

Les questionnaires ont été administrés par les enquêteurs/trices à partir de l'échantillon représentatif au niveau des cibles.

En outre les guides d'entretiens ont été administrés au niveau de l'équipe de pilotage du projet, de des ONGs partenaires de mise en œuvre le Groupe Éducatif pour le Développement Durable (GEDD GAO) et l'ONG Femmes Victimes de Violences Familiale

Le dispositif de collecte des données quantitative est basé sur la collecte des données via les terminaux des Smartphones. Il se base sur le schéma suivant :



Le dispositif de collecte s'étant de la conception des questionnaires à l'analyse des données et inclus les étapes de collecte sur le terrain, de nettoyage des impuretés et d'agrégation. Dans le cadre de cette étude, **KOBO Collecte** a été utilisé pour la collecte des données sur le terrain. Les deux images suivantes montrent l'icône de l'application et ses fonctionnalisées (menu

D'autre part, le consultant associé, ingénieur statisticien spécialiste en évaluation et recherche a assuré le contrôle de la qualité des données sur ONA avec des consignes qui ont été données aux enquêteurs/trices chaque jour.

D'autre part, nous avons fait recours à quatre techniques principales de collecte des données souvent combinés à savoir : les entretiens semi-directifs, les focus group, les entretiens exploratoires et les études de cas.

L'administration des questionnaires : a concerné essentiellement les enquêtes quantitatives et l'échantillon retenu par localité au niveau des différents publics cibles.

### 1.3.7 Apurement et analyse des données

A la fin de la collecte des données, et après apurement des données, les données ont été exportées sur le logiciel d'analyse SPSS par l'équipe de consultance, avec l'appui technique du Consultant associé Ingénieur statisticien spécialiste en évaluation et recherche. Les tableaux et graphiques ont été élaborés conformément aux termes de références de l'évaluation.

Le rapport de l'évaluation a tenu compte de tous les résultats attendus des termes de référence de la mission.

Et deux formats de bases de données (SPSS et Excel) seront remis à l'ONG MPDL Commanditaire de l'évaluation à la fin de la mission.

### 1.3.8 Rédaction du rapport de l'évaluation

Cette partie a mis un accent particulier sur des constats, conclusions et recommandations en lien avec toutes les questions de recherche des termes de références de l'évaluation.

### 1.3.9 Finalisation du rapport de l'évaluation

Le rapport provisoire de l'évaluation servira de base pour l'atelier de restitution. Il sera finalisé sur la base des commentaires (feedbacks) et des analyses fournies par les participants à l'atelier de restitution mais aussi les commentaires écrits transmis par l'Unité de Gestion de l'Évaluation. Cet

atelier sera organisé par le Commanditaire de l'évaluation qui assure également la prise en charge. Le rapport définitif sera élaboré après avoir pris en compte toutes les observations de l'ensemble des parties prenantes et ce rapport sera soumis au commanditaire pour appréciation et validation avant la soumission.

#### **1.4 Défis et contraintes**

Le contexte sécuritaire dans la zone d'intervention a nécessité des analyses spécifiques des risques que toute action prévue dans l'évaluation peut représenter pour l'unité de gestion de l'évaluation, l'équipe d'évaluation et tous les acteurs locaux concernés. Aucune contrainte sécuritaire n'a été rencontrée pendant la phase de collecte des données. Cependant un des jours de la collecte des données a coïncidé avec le jour des élections municipales le dimanche 13 décembre 2020, ce qui a fait que l'équipe de collecte n'a pas travaillé et a su reporter la collecte pour le lendemain.

#### **1.5 Présentation de l'équipe d'évaluation**

L'équipe de l'évaluation est composée d'un Consultant Principal Socio anthropologue, Chef de mission il dispose des expériences dans le domaine de la formation des femmes en gestion et élaboration des Plans d'affaires au profit, évaluations et études d'un ingénieur statisticien spécialiste en évaluation et recherche, il dispose des expériences dans le domaine des évaluations sur le genre, les personnes handicapées, l'autonomisation et de (02) enquêteurs/trices (un homme et une femme) de niveau d'étude minimum Bac +3 ans en sociologie et droit et qui parlent les langues des communautés principalement le Haoussa.

## **II : DESCRIPTION DU PROJET**

Le présent projet vise à transformer les comportements et les structures de diverses natures (sociales, politiques, économiques, culturelles, etc.) qui contribuent à légitimer et à perpétuer la violation des droits des femmes dans six villages de la commune de Bazaga département de Konni dans la région de Tahoua du de la région de Tahoua, À cette fin, le projet est structuré en cinq résultats :

Résultat 1: les groupements de femmes de la zone d'intervention ont les capacités nécessaires pour développer des actions de représentation collective et d'incidence sociale et politique pour la promotion, défense et exigibilité de leurs droits. Ce résultat est destiné à renforcer les groupes de femmes en tant que principales organisations de représentation collective des femmes dans les villages d'intervention. A cette fin, un programme sera réalisé pour renforcer les capacités des membres des groupes de femmes en général et un processus sera lancé pour renforcer l'action collective de ces structures, ainsi que l'action d'accompagnement de ce processus par les titulaires d'obligations et de responsabilités au niveau local. En ce sens, le renforcement des capacités des détenteurs de droits, d'obligations et de responsabilités en matière de mise en réseau sera également un élément pertinent de ce résultat.

Résultat 2 : les femmes des villages d'intervention augmentent leur participation économique au sein de la communauté à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus.. A cet égard, le projet vise à pallier le manque de capacité des femmes dans la gestion de projets productifs, ainsi qu'à fournir un soutien matériel mais aussi une formation et un accompagnement afin que les femmes aient accès aux ressources productives de manière durable. Il est également important de souligner la composante du renforcement des capacités non seulement pour les groupes de femmes

mais aussi pour les responsables (institutions publiques locales) afin qu'ils travaillent ensemble à la promotion des actions entrepreneuriales des femmes.

Résultat 3 : les capacités des groupements de femmes et les autorités locales sont renforcés pour assurer la participation des femmes dans la planification, la gestion et le suivi des politiques publiques des villages de la zone d'intervention., institutions publiques locales) à créer des cadres de gouvernance inclusifs dans lesquels les femmes sont habilitées en tant que sujets politiques habilités à participer à la gestion des politiques publiques. Deuxièmement, l'objectif est de créer efficacement des espaces de consultation politique dans lesquels les femmes ont accès à l'information et peuvent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques de développement local. Enfin, le résultat vise à créer et à renforcer les structures de mise en réseau entre les groupes de femmes qui renforcent leur caractère politique, permettent l'élaboration d'agendas communs et, en bref, donnent plus de force aux groupes à parler d'une voix unifiée.

Résultat 4 : la sensibilisation aux droits des femmes Enfin, le programme R4 aura de larges répercussions sur l'ensemble de la population des villages d'intervention en termes de sensibilisation sociale à l'importance des droits des femmes et à l'éradication de toutes les formes de violence à leur encontre. Dans une approche de culture de la paix, un travail sera effectué pour convertir les acteurs clés de chaque village en sensibilisateurs, de manière à maximiser la légitimité, la pénétration et l'impact des messages lancés. Dans le cadre de ce résultat, la dynamisation des écoles des maris (titulaires de responsabilités) est considérée comme un élément clé, en tant que collectif essentiel pour la réalisation de changements structurels et durables en termes de respect des droits humains des femmes.

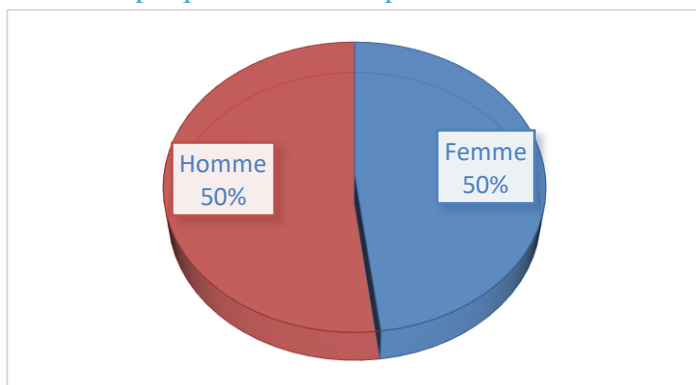
Résultat 5 : la population des villages de la zone d'intervention, ainsi que leurs leaders et représentants institutionnels, sont sensibilisés sur l'importance de la promotion des droits des femmes et de la Culture de la Paix comme instrument de prévention de la violence. Enfin, nous travaillerons avec la société catalane à travers un volet d'Education au Développement qui promeut les valeurs d'une citoyenneté mondiale informée, consciente et mobilisée en relation avec les thèmes du projet.

### III. ANALYSE DES PRINCIPAUX RESULTATS SELON LES CRITERES D'EVALUATION

Les résultats issus de l'évaluation finale se présentent à travers l'analyse des données, basée sur les critères de l'évaluation retenus. Cependant nous nous attelons à dégager au préalable les traits caractéristiques des bénéficiaires du projet sur la base extrapolable de l'échantillon d'enquête soumis aux questionnaires, à travers les six villages d'intervention du projet.

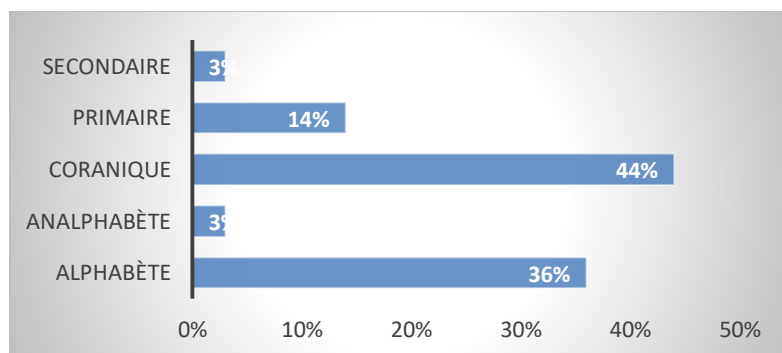
#### 3.1. Présentation de l'échantillon d'enquête

##### 3.1.1. Graphique n°1 : les répondants interviewés selon le sexe



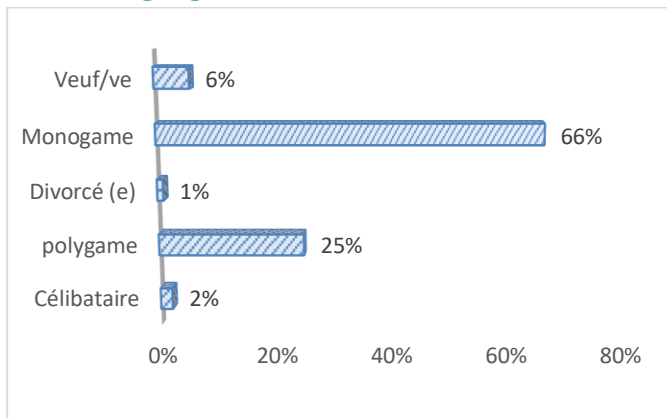
Commentaire : dans le cadre de cette évaluation, il ressort des analyses que 50% des personnes interviewées sont des hommes et 50% des femmes.

##### 3.1.2. Graphique n°2 : les répondants selon le niveau d'instruction



Commentaire : les données révèlent que les bénéficiaires du projet soumis au questionnaire au titre de l'échantillon ont à 44 % suivi les instructions coraniques traditionnelles ; l'alphabétisation concerne 36 % pendant que 14 % ont un niveau d'instruction primaire et seulement 3 % pour le secondaire.

### 3.1.3. Graphique n°3 : la situation matrimoniale des répondants



Commentaire : les résultats de l'analyse des données de l'évaluation montrent que les mariés monogames constituent les 66%, et seulement 2% de célibataires pour 1 % de divorcés. Cette situation est révélatrice de la place privilégiée du mariage et le statut qui s'y rattache dans la culture locale.



## 3.2. L'analyse selon les critères de l'évaluation

### 3.2.1. La pertinence

L'analyse du critère de la pertinence est basée sur les sous questions ci-dessous :

- Le projet a-t-il été conçu en fonction des besoins, des demandes et des priorités des groupes cibles en ce qui concerne l'accès aux droits et la promotion de l'égalité des sexes ?
- Les normes et instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ?
- Lors de la conception des objectifs, résultats, activités et indicateurs du projet, les cadres, plans et stratégies de développement national, régional et local, d'égalité des sexes et de droits de l'homme ont-ils été pris en considération ?
- Le projet est-il conçu avec le soutien et l'intérêt des communautés d'intervention, des institutions locales et des autres acteurs de la zone d'intervention ?
- Dans quelle mesure le projet est-il conforme aux orientations et aux principes de la Coopération catalane, qui sont essentiellement contenus dans son Plan directeur 2015-2018 ?

Les réalités des zones d'intervention du projet démontrent que les situations des femmes sont déplorable à cause du non-respect et de la méconnaissance des droits auxquels le Niger adhère et qui s'inscrivent aussi dans les lignes directrices de MPDL (Plan directeur) et de SOS FEVVF, Femmes et Enfants Victimes des Violences Familiales.

Le projet émane des diagnostics communautaires dans les 6 villages sur des thématiques dont la scolarisation des filles aboutissant à identifier les contraintes de mariages d'enfants, les droits des femmes et les solutions à travers activités conduites par les acteurs locaux, formés et responsabilisés pour servir de relais de diffusion des messages. Les femmes sont surreprésentées en matière de pauvreté dans la zone d'intervention du projet, elles sont sous-représentées en matière de leur participation socioéconomique, politique et décisionnelle. Cette inégalité se retrouve à tous les niveaux : national, régional et local et est aussi dû au fait que les femmes en milieu rural méconnaissaient leurs droits et dans certains cas ces droits leurs étaient arrachés par les hommes. Pour contribuer à résoudre ces problèmes, MPDL à travers son Projet : « Renforcement des capacités des groupements de femmes, des institutions locales et de la population de 6 villages de la région de Tahoua (Niger) pour reconnaître, promouvoir et garantir les droits des femmes dans leurs communautés » financé par l'Agence Catalan de Coopération et de Développement (ACCD) de par son adéquation avec les actions concrètes qui ont été mises en œuvre sur la période d'exécution.

La conception du projet rime avec les normes et instruments juridiques relatifs aux droits l'homme, tels que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW) et l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°4 relatif à l'égalité des sexes qui stipule « Autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes est déterminant pour accélérer le développement durable. Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles constitue un droit humain fondamental, qui se répercute positivement sur tous les autres domaines de développement. »

Par ailleurs, les objectifs et résultats cadrent avec les documents de politique nationale en matière d'égalité des sexes et du Plan de Développement Economique et Social PDES et du Plan régional de développement PDR.

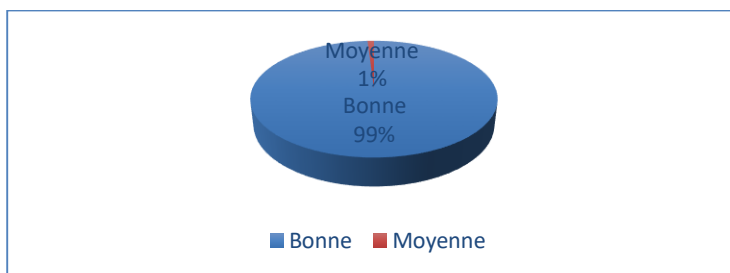
Le projet a été conçu à l'issue des diagnostics communautaires et en synergie avec les besoins en termes de défis des services techniques déconcentrés. De là la mise en œuvre de ce projet par le MPDL et la Coopération Catalane, à travers des activités retenues, suite à des analyses logiques basées sur les politiques nationales et les diagnostics d'identification et sur les préoccupations des populations.

Les données collectées auprès des populations, tout comme les autres groupes cibles à travers l'administration de guides semi directifs, font ressortir cet état des faits ; un interlocuteur s'exprime en ces termes : « le projet a mis en œuvre les préoccupations des autorités et des populations grâce à la mobilisation des moyens... » Cette pertinence est exprimée à travers les données rapportées par les bénéficiaires directs du projet en réponses à la question suivante : « Dans la mise en œuvre des activités du projet, quelle a été la prise en compte du genre (accès équitable aux hommes, femmes et jeunes) dans l'offre des ressources, services et aides ? »

De même, le projet s'appuie sur les lignes directrices de la coopération catalane (défense des droits des femmes reconnus par la communauté internationale avec adhésion du Niger, de l'Espagne Textes des droits au Niger et du MPDL)

Ces réponses se présentent en illustration à travers ce graphique :

Graphique n°4 : prise en compte du genre dans l'offre des ressources, services et aides



Commentaire : il ressort des résultats de l'évaluation que jusqu'à 99% des personnes interviewées affirment que la prise en compte du genre en matière d'accès équitable entre les hommes, les femmes et les jeunes est bonne à toutes les étapes du cycle du projet

Les justificatifs sont, entre autres : la prise en compte des préoccupations des femmes et l'implication de toutes les couches sociales dans un souci communautaire reconnu de booster l'économie



Photos : le consultant principal lors d'un focus group



L'enquêtrice interviewant avec une répondante

### 3.2.2. La cohérence

L'analyse du critère de la cohérence s'articule autour des sous questions ci-dessous :

- Les objectifs, les résultats attendus, les activités et les indicateurs définis dans le projet forment-ils un tout cohérent ?
- Y a-t-il des incohérences entre les différents éléments de la matrice du cadre logique du projet en termes de cohérence ? –
- Le projet est-il cohérent avec les objectifs, la mission et la vision fondateurs de MPDL ? Est-il cohérent avec la stratégie de l'organisation dans son ensemble et, en particulier, dans le pays d'intervention ?
- Le projet est-il conforme aux lignes directrices et aux principes de la coopération catalane 2015-2018 ?

De l'analyse de la documentation du projet, il y'a une logique entre les activités, les indicateurs et les objectifs du projet. Le paquet d'activités de la mise en place des centres alpha, de la formation sur l'alphabétisation, la structuration des associations à ce qu'elle réponde aux normes, la formation des leaders communautaires, en termes de sensibilisation communautaire sur la culture des droits des femmes et de la paix, concoure aux atteintes des 5 résultats du projet et l'objectif général qui est de Contribuer à défendre les droits humains des femmes et à garantir leurs exercices dans la zone d'intervention à travers la transformation des comportements et des structures sociales, politiques et économiques qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes.

La mise en œuvre du paquet d'activités a également intégré la conduite d'autres activités transversales pour une meilleure implémentation. Ainsi, une étude sur les connaissances aptitudes et pratiques, un audit sur la gestion financière et une évaluation externe pour mesurer les changements induits sur les bénéficiaires directs du projet ont été réalisés.

L'analyse de la matrice du cadre logique démontre une hiérarchisation de la logique d'interventions des ressources (intrants), les activités, les produits/les résultats à court terme ; les effets/résultats à moyen terme et l'impact qui est la finalité.

En outre, les activités du projet sont en relation avec les objectifs, la mission, et la vision de l'organisation MPDL qui est de « promouvoir, diffuser, développer les principes universels de développement : la paix, le désarmement, la liberté, la fraternité entre les hommes et les femmes et les peuples, dans le respect des Droits de l'Homme international reconnu par les Nations Unies »

En ce qui concerne, les lignes directrices et les principes de la coopération catalane 2015-2018, le projet obéit à toutes les conditions à savoir une approche genre, fondée sur les droits de l'homme ; l'identification des groupes marginaux et exclus ou de collectifs potentiellement vulnérables sur lesquels les actions du projet veulent être centrées ; l'identification des personnes ou de collectifs bénéficiaires de l'aide pour devenir les titulaires de droits, qu'ils soient ou non les protagonistes du projet ; l'émancipation avec une dimension individuelle (personnelle) et/ou une dimension collective (politique, sociale, économique et culturelle...).

### 3.2.3. La couverture

- Les critères de sélection de la population bénéficiaire ont-ils été définis par consensus et ont-ils contribué à rendre cette sélection transparente ?
- La population cible identifiée est-elle une priorité (les plus vulnérables) dans le secteur d'intervention du projet ?
- Le projet a-t-il atteint les différents types de groupes identifiés comme groupes cibles (détenteurs de droits, responsabilités et obligations) ?
- Compte tenu des ressources fournies par le projet, le niveau de couverture est-il considéré comme adéquat ?
- Les groupes servis sont-ils différents de ceux identifiés lors de la conception de l'intervention ?

L'identification des bénéficiaires est faite par les communautés elles-mêmes et des comités sont sous le contrôle communautaire pour respect des programmations retenues.

Les groupes cibles bénéficiaires des activités ont été au préalable identifiés et retenus sur la base des concertations des parties prenantes du projet. Les bénéficiaires l'expriment clairement à travers les réponses dominantes aux questions qui s'y rattachent :

- La sélection des bénéficiaires a été consensuelle
- Nous sommes tenues informées et impliquées.
- Il y a eu transparence.

Le projet a atteint les différents types de groupes cibles détenteurs de droits, des responsabilités et des obligations. Au regard du budget global du projet, jusqu'à 6 villages ont bénéficié des activités et que toutes les cibles identifiées ont bénéficié de la mise en œuvre des activités.

### 3.2.4. La participation

L'analyse du critère de participation est fondée sur les questions ci-dessous :

- Dans quelle mesure les activités prévues ont-elles été accessibles et ont-elles favorisé la participation active des femmes et des groupes les plus vulnérables ?
- La participation des femmes et des hommes a-t-elle été égale ? Sinon, quelles ont été les raisons de l'inégalité de participation ?
- Les autorités administratives et communautaires, ainsi que les dirigeants communautaires, ont-ils été impliqués dans le processus de mise en œuvre des actions ainsi que dans l'évaluation de l'impact afin de mieux orienter les actions futures ?
- Les femmes du groupe de détenteurs de droits ont-elles eu la possibilité de participer activement et librement aux espaces de décision du projet ? Comment le projet a-t-il activement encouragé cette participation ?
- Quelle évaluation les différents groupes cibles (détenteurs de droits, obligations et responsabilités) font-ils de leur participation au projet ?

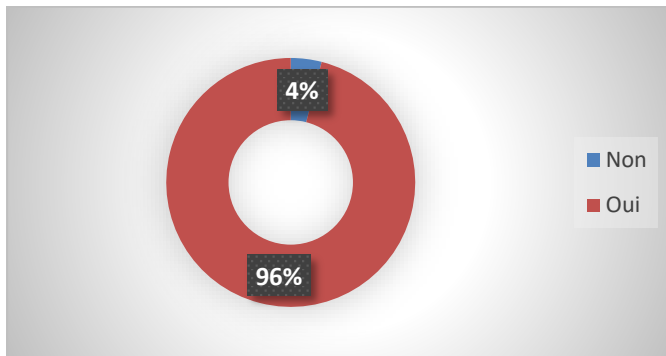
Les groupes cibles ont été identifiés à travers les coopératives dont elles sont membres dès le démarrage du projet. A ce niveau il faut noter que dans chaque coopérative les femmes sont catégorisées selon les classes sociales (Nantis, Moyens, Pauvres et Très pauvres). C'est ainsi que le critère d'appartenance à la structure coopérative a été mis en œuvre pour prétendre à bénéficier des activités du projet et l'auto désignation dans le groupe. A cela on ajoute l'appartenance aux

différentes groupes socio-économique et c'est ainsi qu'un accent est mis sur les plus vulnérables pour leur permettre de vite s'autonomiser avec l'appui des autres femmes.

Il faut noter que lors de la mise en place des coopératives toutes ces classes sociales ont participé aux réunions préalables pour la mise en place des coopératives. Après quelques mois de la mise en œuvre des activités, les coopératives des femmes ont bénéficié de crédit pour commencer des AGRs individuels pour pouvoir assurer les versements hebdomadaires et subvenir à quelques besoins familiaux. Toutes les femmes participent aux activités collectives organisées par les coopératives (AGR, le maraichage, activités d'intérêt général).

Les interviewées lors de l'enquête mentionnent que la sélection des bénéficiaires, en plus d'avoir été faite de manière objective, la participation a été favorisée par les rassemblements et les sensibilisations dont celle des écoles des maris éclairant les hommes à adhérer à l'esprit et aux activités.

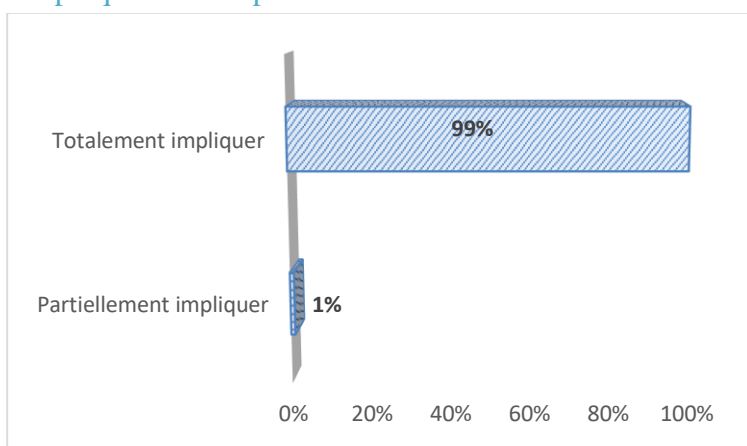
D'ailleurs à propos de la participation le graphique suivant est illustrative des données recueillies :  
[Graphique n°5 : participation égalitaire des femmes et des hommes](#)



Commentaire : les bénéficiaires du projet soumis aux questionnaires affirment à 96 % une participation égalitaire des hommes et des femmes aux activités du projet.

En ce qui concerne l'implication et l'adhésion des autorités administratives, ainsi que les leaders communautaires, elles ressortent à travers le tableau suivant :

[Graphique n°6 : implication des autorités et leaders locaux](#)



Commentaire : le projet a fortement impliqué les autorités administratives et coutumières et religieuses dans la mise en œuvre des activités. Les 99 % des enquêtés notent être de cet avis en justifiant par le fait qu'elles sont au-devant des interventions, ce qui leur a donné une assise sociale indéniable ayant favorisé la mobilisation communautaire. Le groupe cible l'exprime dans les interviews en notant d'ailleurs que c'est « un honneur que leur a fait le projet, en les mettant au-

devant des activités suite à leur adhésion aux idéaux et en les érigeant en relais comme acteurs de diffusion puisant de l'assise sociale. »

En plus, afin de promouvoir la participation, les coopératives ont mis en place comme mécanisme à travers l'appui du projet de procéder à l'implication de toutes les femmes dans les activités que mène la structure. Notamment la mise en réseau qui permet de développer les échanges inter-groupements et renforcer le capital social des membres, valoriser les capitaux individuels des groupements pour bénéficier d'une action collective, résoudre de contraintes économiques liées au manque de formations, développer le partenariat, créer un mouvement féminin local, communal, régional capable de participer aux actions de développement de la communauté.

### 3.2.5. L'efficacité

L'analyse du critère de l'efficience est basée sur les critères ci-dessous :

- Dans quelle mesure les objectifs et les résultats définis dans le projet ont-ils été atteints en termes d'égalité des sexes et d'accès aux droits de l'homme ?
- Les indicateurs et les sources de vérification conçus permettent-ils de corroborer clairement ces réalisations en termes d'objectifs et de résultats ?
- Dans quelle mesure les ressources, services et aides offerts par le projet ont-ils été répartis de manière égale entre les hommes et les femmes ?
- Quelles sont les raisons des éventuelles différences d'accès des femmes et des hommes aux ressources, services et aides mentionnés ?
- Les objectifs et les résultats obtenus ont-ils contribué à la réalisation d'autres objectifs secondaires non prévus ou attendus initialement dans le cadre de l'intervention ?
- Quels sont les éléments, tant internes au projet (gestion, capacité technique, etc.) qu'externes au projet, qui peuvent expliquer d'éventuelles insuffisances en termes d'efficacité des actions mises en œuvre ?

D'importants résultats dénotent que le projet a atteint les objectifs en termes d'égalité des sexes et d'accès aux droits de l'homme. Au démarrage du projet, 205 femmes membres des groupements des villages d'intervention déclaraient être satisfaites avec leurs niveaux de participation sociale au sein de la communauté ; en fin du projet, le nombre est passé de 205 à 269. Au début, les femmes ne connaissaient pas l'importance d'adhérer à un groupement. Mais avec l'intervention du projet ACCD, les femmes non membres des groupements ont vu les différents avantages dont bénéficiaient les membres des coopératives notamment.

Au niveau communautaire : la création des AGRs, la cohésion sociale/entraide entre les membres, la participation aux activités communautaires, contributions au niveau communautaire, etc. - Au sein du groupement : création des AGR collectives, dynamisation des coopératives, acquisition de la reconnaissance juridique, génération des revenus, l'apprentissage des membres, prise en compte des avis des femmes et leur participation aux réunions, etc. - Au niveau individuel : l'éveil d'esprit des femmes, prise en charge des certaines dépenses au sein du ménage, etc. Ces effets ont poussé les femmes non membre a adhéré massivement aux groupements ce qui a fait que ce chiffre a augmenté ; soit 31,21% d'augmentation par rapport à la ligne de base et 6,21% par rapport à la cible attendue.

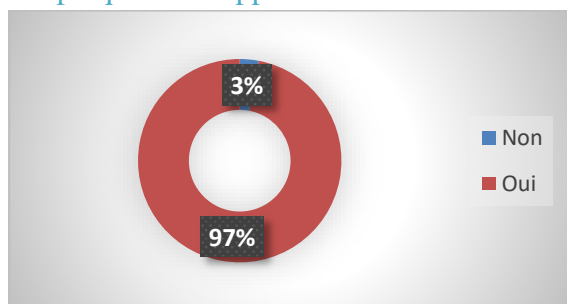
D'autre part, 35% des chefs de ménages enquêtés se déclarent favorables à octroyer aux femmes une plus grande autonomie pour qu'elles participent à la vie sociale, politique et économique de la communauté, soit 15% d'augmentation de plus que la cible attendue. Faut-il noter, qu'au démarrage

du projet aucun homme chef de ménage n'a déclaré être favorable à octroyer aux femmes une plus grande autonomie (Ligne de base du projet). En fin de projet ce sont 292 hommes chefs de ménages sur les 834 enquêtés qui déclarent être favorables pour octroyer aux femmes une plus grande autonomie dans la zone d'intervention. Tous ces résultats enregistrés éclairent que le projet a tenu autant des femmes que des hommes au niveau des zones d'intervention.

### 3.2.5.1 Appréciation des résultats obtenus par les bénéficiaires directs du projet

La mise en œuvre des activités a conduit à des résultats que les bénéficiaires apprécient à travers les données collectées au cours de l'enquête. Nous les illustrons à travers les graphiques suivants.

Graphique n°7 : appréciations des résultats atteints



Commentaire : 97 % des répondants interviewés, apprécient positivement les résultats susmentionnés ont été du projet ont été atteints par rapport aux objectifs fixés. Ils attestent également l'atteinte des objectifs d'émergence des droits et d'épanouissement communautaire égalitaire.

### 3.2.5.2 Analyse du niveau d'atteinte des activités du projet

Activités résultats 1	Taux d'exécution
A.1.1. Mise en place d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle (un centre d'alphabétisation dans chaque village) pour les membres des groupements de femmes	100%
A.1. 2. Organisation de formation pour les groupements de femmes (180 femmes) en matière de vie et gestion associative comme instrument de représentation collective et de participation sociale : création, objectifs et fonctionnement des associations ; structuration interne et inscription légale ; leadership, redevabilité et transparence.	100%
A.1.3. Réalisation de formation pour les groupements de femmes (120 femmes) en travail en réseau, création de partenariats et mise en relation avec des acteurs publics et privés de niveau local et régional.	100%
A.1.4. Réalisation de formation et d'accompagnement des groupements de femmes (180 femmes) pour la planification de campagnes et d'actions de mobilisation et incidence pour la défense des droits des femmes.	100%
A.1.5. Réalisation de 4 campagnes de défense et promotion des droits des femmes dans chacun des villages de la zone d'intervention.	100%
A.1.6. Réalisation de formation en matière d'exigibilité des droits et appui-conseil aux groupements de femmes (180 femmes) sur les ressources et procédures disponibles dans le cas de menaces/vulnérations des droits des femmes.	- ????
Activités résultats 2	Taux d'exécution
A2.1. Réalisation de formation en gestion de projets pour les groupements de femmes (180 femmes).	100%

A2.2. Réalisation de programme de renforcement des capacités des groupements de femmes (180 femmes) en gestion technique et financière de micro entreprises.	100%
A2.3. Distribution d'équipements et matériels aux 6 groupements de femmes pour la mise en place de leurs micros entreprises.	100%
A2.4. Formation et accompagnement des groupements de femmes (180 femmes) pour l'accès au crédit et à des ressources productives.	100%
A2.5. Implémentation de programme de renforcement des capacités des groupements de femmes (30 femmes) en stratégies de commercialisation, marketing et développement de stratégie de marché.	100%
A2.6. Création de mécanismes de travail entre les 6 groupements de femmes pour la commercialisation conjointe de leurs produits dans les marchés locaux, départementaux et régionaux.	100%
A2.7. Réalisation de campagnes de promotion des produits des 6 groupements de femmes et participation dans 4 événements de commercialisation (foires, marchés, journées, etc.).	100%
A2.8. Réalisation de programme de sensibilisation et renforcement des capacités des institutions locales (20 personnes) pour la promotion des droits économiques des femmes et la mise en valeur de leurs initiatives entrepreneuriales.	100%
A2.9. Planification et exécution par les groupements de femmes et les institutions locales d'une stratégie de collaboration pour la mise en valeur et le positionnement commercial des micros entreprises des groupements de femmes.	100%
<b>Activités des résultats 3</b>	<b>Taux d'exécution</b>
A3.1. Implémentation de programme de renforcement des capacités des groupements de femmes, des leaders communautaires et des représentants des institutions locales (44 personnes au total) sur les droits sociaux et politiques des femmes.	100%
A3.2. Implémentation de programme de renforcement des capacités des groupements de femmes, des leaders communautaires et des représentants des institutions locales (44 personnes au total) en gouvernance inclusive, transparence et participation sociale dans la planification, la gestion et le suivi des politiques publiques.	100%
A3.3. Création et institutionnalisation d'au moins 1 espace de participation des groupements de femmes dans les processus de planification des politiques locales de développement social et économique	100%
A3.4. Réalisation de partenariats entre les associations de femmes et les institutions locales pour la recherche conjointe de financement pour la mise en place d'initiatives de développement local.	100%
A3.5. Création d'un réseau communal de groupements de femmes de la zone d'intervention pour le développement d'actions conjointes de participation, exigibilité de droits et création de relations avec les institutions et les acteurs clés des domaines social, politique et économique.	100%
<b>Activités des résultats 4</b>	<b>Taux d'exécution</b>
A4.1. Programme de formation de 30 formateurs/trices de niveau local (leaders traditionnels et religieux, professeurs, communicateurs, etc.) pour la réalisation d'actions de sensibilisation communautaire sur les droits des femmes et la Culture de la Paix.	100%
A4.2. Planification et implémentation par les acteurs clés formés d'un programme d'au moins 4 actions de sensibilisation dans chaque village sur les droits des femmes et la Culture de la Paix.	100%
A4.3. Exécution de 4 campagnes de sensibilisation communautaire sur les droits des femmes et la Culture de la Paix à travers la diffusion de messages radiophoniques et l'interprétation de sketches de théâtre dans les villages d'intervention.	100%



A4.4. Dynamisation des Écoles de Maris et les Clubs d'Apprentissage pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des hommes en matière des droits des femmes et des filles.	100%
A4.5. Planification et implémentation de 5 campagnes de mobilisation sociale pour la promotion de l'équité de genre, des droits des femmes et de la Culture de la Paix.	100%

## Analyse de quelques réalisations en lien avec les cinq résultats du projet

*Résultat 1 : Les groupements de femmes de la zone d'intervention ont les capacités nécessaires pour développer des actions de représentation collective et d'incidence sociale et politique pour la promotion, défense et exigibilité de leurs droits.*

Au démarrage du projet la ligne de base était de 101 personnes (femmes) pour les 6 villages. Les investigations menées à la fin du projet montrent que toutes les femmes membres de groupements (296 au total) remplissent ces critères soit une augmentation de 193% par rapport à la ligne de base. Le nombre des femmes des villages d'intervention du projet qui participent activement dans les activités des groupements et ayant déclaré avoir renforcé leurs capacités pour la participation dans des groupements ou d'autres structures de représentation collective est passé de 180 à 272, soit une augmentation de 92 membres, correspondant à un taux de 51,1% par rapport à la situation de référence.

*Résultat 2 : Les femmes des villages d'intervention augmentent leur participation économique au sein de la communauté à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus.*

Au démarrage du projet, elles étaient 150 femmes membres des groupements des villages d'intervention qui avaient des capacités pour planifier et gérer une micro entreprise. En fin de projet, le nombre des femmes ayant déclaré avoir renforcé leurs capacités est passé de 150 à 240, soit une augmentation de 90 membres, correspondant à un taux de 60% par rapport à la situation de référence. Par ailleurs, elles étaient 240 à être évaluées sur l'ensemble des villages et 165 ont répondu aux questions qui leur ont été posées sur la planification, la gestion administrative et vie associative selon les résultats des post-tests réalisés, soit 68,75% du nombre des femmes évaluées. Les critères sur la base desquels on considère que les femmes ont renforcé leurs capacités pour la planification et gestion de micro entreprise sont :

(i)Maîtrise du montage d'une AGR, (Accès au crédit) (ii)Maîtrise des techniques de marketing, (GERME, mise en réseau...) (iii)Maîtrise de la gestion des AGR, (Gestion administrative, financière...) (iv)Planification d'une AGR (Mise en réseau).

*Résultat 3 : Les femmes des villages d'intervention augmentent leur participation économique au sein de la communauté à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus.*

Comme prévu au démarrage du projet, 12 leaders religieux, 12 leaders traditionnels, 12 représentants des institutions 12 représentantes des femmes, 12 professeurs et 12 communicateurs ont été formés sur les thématiques en lien avec les droits sociopolitiques, la gouvernance inclusive et la participation sociale. Ce qui donne au total 72 personnes formées. S'agissant du délai il a été revu du fait que le chronogramme de mise en œuvre a été modifié compte tenu des contingences citées ci-haut qui sont venues se greffer dans la conduite du projet. Quant aux ressources assignées

à l'exécution et au suivi, cela n'était pas suffisant pour garantir une bonne mise en œuvre du projet. Il faut noter que dans le budget, il était prévu une seule journée de formation ; ce qui est vraiment difficile d'atteindre l'objectif fixé surtout avec les cibles qui sont à 90% illettrés. Mais pour pouvoir réaliser ces formations, les thématiques qui sont assimilables ont été mises ensemble pour avoir deux jours de formation et organiser les formations sur place au niveau de chaque village.

*Résultat 4 : La population des villages de la zone d'intervention, ainsi que leurs leaders et représentants institutionnels, sont sensibilisés sur l'importance de la promotion des droits des femmes et de la Culture de la Paix comme instrument de prévention de la violence.*

La formation a été animée par un consultant recruté par l'ONG de mise en œuvre et a duré trois jours au niveau du chef-lieu de la commune et a touché 30 personnes (5 participants par village). L'atelier était un cadre de réflexion dynamique qui a permis un dialogue et un partage d'expériences entre les participants selon les réalités vécues. La méthodologie utilisée durant cet atelier était participative, marquée des séries des travaux de groupe suivis de restitution en plénière. La culture de la paix a été définie comme un ensemble des valeurs, attitudes, comportements et mode de vie qui rejettent la violence et préviennent le conflit. Cette activité a consisté à réaliser 4 campagnes de sensibilisations au niveau de chaque village par les leaders religieux traditionnels et communicateurs après la formation ci-haut (A4, 1). Les 30 acteurs formés ont réalisé 24 actions de sensibilisation menées lors des cérémonies de mariage, baptême et au niveau des places publiques et des mosquées, par les communicateurs. Les thèmes sur lesquels les sensibilisations ont été conduites sont : droits et devoirs de la femme, la résolution pacifique des conflits, la culture de la paix, le genre et l'équité, mariage forcé, le mariage précoce, le civisme. Ces sensibilisations ont été réalisées pour l'ensemble des 6 villages et ont touché 10604 personnes membres de la communauté et titulaires de responsabilités parmi lesquels 3741 sont des hommes et 6863 des femmes. Tableau récapitulatif des séances de sensibilisation.

D'autre part, au total, trois campagnes de sensibilisations ont été réalisées (deux campagnes de sensibilisation à travers la diffusion des messages radios et une caravane de sensibilisation à travers des sketches théâtraux). Au total au niveau des 6 villages 2404 personnes ont été touchées parmi lesquels 916 hommes, 803 femmes et 685 jeunes. Ci-dessous le tableau récapitulatif de la campagne de la caravane des sensibilisations

*Résultat 5 : La société Catalane et spécialement la communauté scolaire est sensibilisée et mobilisée sur la situation des droits des femmes au Niger.*

Les résultats obtenus dans l'atteinte du résultat 5 sont entre autres : la projection de matériel audiovisuel et débat sur la situation des femmes au Niger, la réalisation d'au moins une table ronde avec la participation d'un acteur du Niger pour rapprocher le travail réalisé dans le cadre du projet et la proposition d'une activité de sensibilisation par la communauté scolaire Catalane.

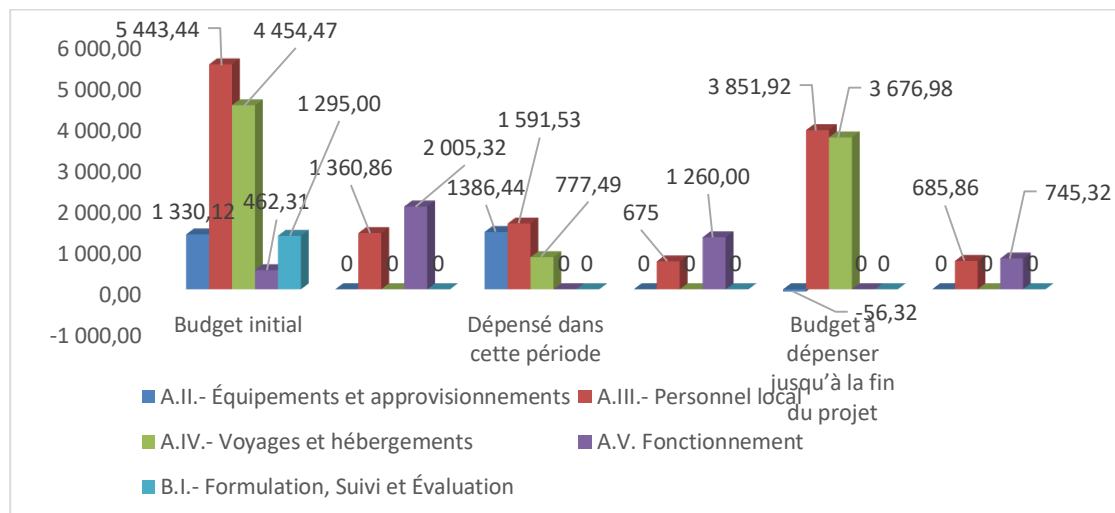
### 3.2.6. L'efficience

L'analyse du critère d'efficience s'articule autour des questions ci-dessous :

- Les coûts initialement budgétisés étaient-ils raisonnables et nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues ?
- Les mêmes résultats auraient-ils pu être obtenus à moindre coût ? Le projet et ses activités auraient-ils pu être élargis avec les mêmes ressources ?
- Le projet a-t-il disposé des ressources nécessaires pour intégrer correctement l'approche de l'égalité des sexes fondée sur les droits de l'homme dans les différentes phases du projet ?
- Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et temporelles) ont-elles été suffisantes pour réduire les inégalités entre les sexes ?
- Y a-t-il des aspects liés à la gestion du projet (logistique, économique, opérationnel, etc.) où des améliorations en termes d'efficacité peuvent être apportées ?

La mobilisation logistique du projet est sans nul doute formidable comme l'atteste l'assise des animateurs et leur intégration dans les communautés. En plus de leur immersion sociale permanente, ils sont le repère des populations pour toute décision relative à leur orientation.

Graphique n°8 : le ratio investissement, fonctionnement



Commentaires : l'analyse de l'efficience du projet a pris en compte également, le ratio investissement / fonctionnement. Il ressort des résultats de l'évaluation, que les investissements sur la durée du projet sont évolutifs, ce qui dénote une bonne performance financière malgré quelques retards observés pour certaines activités.

Par ailleurs, les dépenses sur les budgets des résultats sont évolutives de trimestre en trimestre. Les réelles évolutions d'exécution des dépenses s'observent fortement au niveau des intrants et des produits, ainsi tous les résultats du projet ont connu une nette évolution d'exécution des budgets afférents. D'importantes ressources humaines ont été recrutées pour l'implémentation il s'agit de deux animateurs, d'un chef de projet, et d'un administrateur et deux ONGs locales partenaires de mise en œuvre à savoir Ged Gao et SOS FEVVF Femmes et Enfants Victimes des Violences Familiales.

Pour le suivi de l'intervention, l'équipe du projet a mis en place un dispositif de suivi/évaluation qui permettait de suivre la mise en œuvre des activités conformément aux différents résultats. C'est ainsi qu'à travers le dispositif mis en place, la responsable du projet s'occupait avec l'appui des ONG partenaires du suivi de la mise en œuvre concrète des activités, le suivi des résultats obtenus. Quant aux animateurs leurs rôles étaient d'accompagner les groupes cibles pour s'assurer de l'appropriation des outils de collecte et de gestion mis à leur disposition pour la bonne exécution des actions du projet. Au niveau village les animateurs s'appuient sur les comités de gestion des coopératives qui consignent les informations dans les outils mis en place en lien avec les activités planifiées et menées. En fin dans le dispositif le coordinateur intervient pour assurer la cohérence dans l'atteinte des résultats, l'analyse des progrès réalisés sur les indicateurs mais aussi le niveau d'exécution global du projet sur le plan budgétaire. Ainsi à travers ce mécanisme, les données sont remontées des animateurs vers la responsable du volet puis de vers celle-ci au niveau du coordinateur qui assure la rédaction des rapports. Les dépenses sont faites conformément aux lignes budgétaires prévues. A la fin de chaque mois, un suivi budgétaire est fait en fonction des activités menées. Ce suivi budgétaire a permis de faire des ajustements en cas de besoin pour compléter certaines lignes budgétaires dont le contexte de mise en œuvre impose la revue à la hausse de ces lignes budgétaires.

### 3.2.7 Impact

L'analyse du critère d'impact s'articule autour des questions ci-dessous :

- La conception du projet permet-elle d'évaluer correctement l'impact de l'intervention ?
- Quels sont les impacts (attendus/non attendus, positifs/négatifs) du projet sur les différents groupes du groupe cible ?
- Quels impacts le projet a-t-il produits aux différents niveaux d'intervention : individuel, communautaire et institutionnel ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à réduire les inégalités dans les relations entre hommes et femmes ou à éliminer les obstacles à l'accès des femmes aux droits fondamentaux?
- Les effets positifs sont-ils un résultat direct de l'intervention ou se seraient-ils produits de toute façon ?

Le projet, à travers ses différentes activités permet l'identification d'indicateurs de référence facilitant la mesure du changement apporté. Les bénéficiaires (99%) attestent que les résultats atteints sont exclusivement liés à la mise en œuvre des activités du projet.

En outre les indicateurs du projet sont clairs et mesurables, et les réalités en changement sans ambiguïté dans sa visibilité, les statuts des femmes il y'a une forte amélioration par les responsabilités assumées tant dans les décisions que les contributions dans les prises en charge.

Le projet a permis aux femmes d'être reconnues comme partenaires dans la gestion communautaire et valablement représentées dans les instances de décisions, (au sein des ménages, rôles anoblis des femmes par le changement des perceptions)

Ainsi :

La collaboration et la reconnaissance réciproque des droits est une donne nouvelle prometteuse à l'émancipation communautaire (droits reconnus, participation à la gestion communautaire etc...)

D'autre part les femmes qui sont inscrites pour suivre les cours d'alphabétisation soit un total de 180 femmes pour les six (6) villages. A ce niveau il est à noter que des interruptions ont été enregistrées compte de la crise liée au COVID-19 qui a amené l'arrêt des enseignements.

Par ailleurs, elles étaient 240 à être évaluées sur l'ensemble des villages et 165 ont répondu aux questions qui leur ont été posées sur la planification, la gestion administrative et vie associative selon les résultats des posts-tests réalisés, soit 68,75% du nombre des femmes évaluées.

Les critères sur la base desquels on considère que les femmes ont renforcé leurs capacités pour la planification et gestion de micro entreprise sont :

- Maîtrise du montage d'une AGR, (Accès au crédit)
- Maîtrise des techniques de marketing, (GERME, mise en réseau...)
- Maîtrise de la gestion des AGR, (Gestion administrative, financière...)
- Planification d'une AGR (Mise en réseau)

Il convient de noter que les six groupements ont tous la possibilité d'obtenir du crédit de l'IMF Yarda où leurs comptes sont gérés mais pour le moment, ils se suffisent de leurs propres fonds issus des cotisations individuelles et des bénéfices des AGR.

En lien avec le niveau d'accomplissement de cet indicateur, le taux de réalisation est de 100%.

En termes de renforcement des capacités des parties prenantes du projet au démarrage du projet, 12 leaders religieux, 12 leaders traditionnels, 12 représentants des institutions 12 représentantes des femmes, 12 professeurs et 12 communicateurs ont été formés sur les thématiques en lien avec les droits sociopolitiques, la gouvernance inclusive et la participation sociale, ce qui donne au total 72 personnes formées.

De même, il ressort que 35% des chefs de ménages enquêtés se déclarent favorables à octroyer aux femmes une plus grande autonomie pour qu'elles participent à la vie sociale, politique et économique de la communauté, soit 15% d'augmentation de plus que la cible attendue

De plus, la mise en œuvre des activités du projet ACCD a été efficace, le nombre des personnes ayant déclaré avoir augmenté leurs niveaux de sensibilisation sur les droits des femmes et sur la culture de la paix est passé de 315 à 421 soit une augmentation de 106 personnes, représentant un taux d'augmentation de 33,60%.

### **Cas de succès dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACCD**

#### **A propos de l'éveil des consciences face aux, un leader communautaire de Yelwa rapporte :**

*« Chez le chef de village, auparavant c'était fréquent les réconciliations de couple ou les divorces à cause des malentendus et les règlements de conflits entre agriculteurs et éleveurs ... ils se raréfient de nos jours pour ne pas dire inexistant car les droits des femmes sont reconnus par les maris, elles ont acquis les moyens économiques, le poids et le prestige aux yeux des maris grâce à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus...les couples vivent en symbiose ... les relations entre agriculteurs et éleveurs sont devenues très bonnes par la compréhension des droits et la résolution pacifique des malentendus...dans la communauté c'est vraiment l'éveil des consciences par la prise en compte du genre et la reconnaissance des droits et des devoirs de tous »*

### 3.2.8 Durabilité

L'analyse du critère de durabilité s'articule autour des questions ci-dessous :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à accroître les capacités des détenteurs de droits et à leur donner des moyens d'action ?
- Dans quelle mesure les détenteurs d'obligations ont-ils assumé leur rôle pour garantir les droits des titulaires de droits ?
- Les processus, impacts ou résultats obtenus ont-ils été identifiés comme ayant la plus grande capacité à contribuer au maintien des changements produits en termes d'égalité des sexes et d'accès aux droits de l'homme ?
- Le projet a-t-il contribué à la création et à la consolidation de dynamiques sociales, économiques et politiques dans la zone d'intervention visant à une plus grande égalité entre les sexes et à l'accès des femmes aux droits ?
- Dans quelle mesure les espaces de travail communs (femmes-femmes et femmes-hommes) créés dans le cadre du projet sont-ils durables une fois l'intervention terminée ?

Les facteurs ayant favorisé la mise en œuvre du projet au bénéfice des femmes membres des groupements, des leaders communautaires et institutionnels trouvent leur fondement dans la prise en compte du genre et la participation socioéconomique des femmes dans les processus de développement des villages d'intervention. En effet, l'approche utilisée pour la mise en œuvre du projet s'insère bien dans les stratégies nationales de promotion des droits de femmes et de leur exigibilité d'une part et d'autre part dans les stratégies nationale de développement.

Des résultats des entretiens réalisés, triangulés à la revue documentaire, le projet a dilué les questions de pérennisation des acquis durant la mise en œuvre en mettant l'accent sur le transfert de compétences, les programmes d'alphabétisation, les sensibilisations, les activités génératrices des revenus des bénéficiaires et une réelle implication des leaders communautaire sur les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Par ailleurs, toutes les activités du projet sont basées sur la structure coopérative ce qui est un gage de maintien des résultats obtenus. Les activités sont à mesure de se continuer d'autant plus qu'elles sont conduites sous l'égide de la coopérative qui est reconnue et rend compte à ces membres qui l'animent. L'espace de travail créé entre les coopératives des femmes et les institutions locales a permis de signer un accord de partenariat entre les deux parties pour une recherche conjointe de financement et vont s'appuyer pour la conduite de l'activité. Il définira les modalités et les stratégies de mise en place de ce partenariat et aussi les obligations et engagements des parties prenantes. Il s'agit particulièrement pour les institutions locales d'intégrer les besoins des groupements dans la proposition de recherche des financements en les faisant participer dans l'élaboration des projets. Aussi les responsables des institutions locales vont appuyer les groupements des femmes dans l'élaboration de leur propre projet pour la recherche des financements et les orienter vers des potentiels bailleurs des fonds. Un comité de suivi du partenariat est mis en place pour évaluer périodiquement le partenariat et faire une mise au point à l'endroit des parties prenantes. L'activité de Dynamisation des Écoles de Maris et les Clubs d'Apprentissage pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des hommes en matière des droits de la jeune fille. Une rencontre avec les membres des écoles de maris a été organisé pour évaluer leur niveau de connaissance sur la notion du droit de la jeune fille et déterminer les actions à entreprendre pour les rendre

opérationnelles et retracer les voies et moyen à travers lesquelles les membres des écoles de maris seront utilisés en plus du rôle qu'ils jouent en santé de la reproduction, qu'ils puissent jouer le rôle de sensibilisateur en droit de la fille dans leur village. La mise en relation des coopératives des femmes avec les services financiers décentralisés (SFD/IMF) est perçue comme une forme de collaboration active entre deux structures/ groupe des personnes (physiques ou morales) autonomes dans l'optique d'épargner des fonds ou de contracter des crédits collectivement ou individuellement et dont le résultat de l'action réalisée va leur procurer des avantages mutuels pour atteindre des objectifs. Les Activités Génératrices de Revenus appuyées par le projet constituent également une opportunité pour les groupes cibles de continuer au-delà du financement. Ainsi à ce niveau d'ores et déjà les résultats probants ci-dessous obtenus permettront aux femmes de maintenir les résultats à travers les différents dividendes qu'elles se partagent entre elles toute en gardant l'AGR mère en place.

#### 4. Conclusion

La mise en œuvre du projet « Renforcer les capacités des organisations de femmes, des institutions locales et de la population de 6 villages de la région de Tahoua au Niger pour la reconnaissance, la promotion et la garantie des droits humains des femmes dans leurs communautés» a suscité d'importants résultats significatifs.

Le projet a permis le renforcement des capacités des membres des groupements des femmes en général et un processus a été lancé pour renforcer l'action collective de ces structures, ainsi que l'action d'accompagnement de ce processus par les titulaires d'obligations et de responsabilités au niveau local. Les activités du projet dans le domaine des activités génératrices des revenus AGRs ont permis, la participation des femmes à la vie économique de la communauté par l'intermédiaire de leurs groupements Les AGRs ont permis d'améliorer les conditions de vie des femmes et de promouvoir le climat de paix au sein de leurs différents groupes.

D'autre part sur l'ensemble de la population des villages d'intervention en termes de sensibilisation sociale à l'importance des droits des femmes et à la culture de la paix. Dans une approche de culture de la paix, un travail a été effectué pour former les acteurs clés de chaque village en sensibilisateurs, de manière à maximiser la légitimité, la pénétration et l'impact des messages lancés. Enfin la société catalane avec le programme éducation au développement a promis une culture citoyenne auprès des bénéficiaires directs du projet et a induit un éveil de conscience sur les activités du projet durant sa mise en œuvre.

#### 5. Leçons apprises

Quelques leçons sont apprises de la mise en œuvre du projet ACCD dont les principales sont les suivantes :

- La réussite des actions communautaires est fortement liée à la participation des leaders notamment les chefferies.
- L'implication permanente des autorités dans les processus de mise en œuvre garanti un bon déroulement des activités.
- L'autonomisation économique des femmes a favorisé une intégration des femmes dans les prises de décisions communautaires.

- Le programme d’alphabétisation au niveau des bénéficiaires directs du projet a permis le développement de leur capital humain, et de lutter contre l’analphabétisme.
- La forte implication des maris et les leaders communautaires dans la mise œuvre du projet ont permis aux femmes de lever certaines barrières et les ont favorisé à mieux connaître leurs droits.

## 6. Recommandations

La mise en œuvre du projet ACCD « Renforcer les capacités des organisations de femmes, des institutions locales et de la population de 6 villages de la région de Tahoua au Niger pour la reconnaissance, la promotion et la garantie des droits humains des femmes dans leurs communautés» appelle aux recommandations ci-dessous :

De façon spécifique, les recommandations suivantes ont été proposées :

### Pour le domaine de renforcement des capacités économiques des bénéficiaires

- Mettre l’accent sur les associations de femmes et les institutions locales pour rechercher conjointement des financements pour la mise en œuvre d’initiatives de développement local
- Elargir les projets similaires dans le futur, afin de mieux impacter les communautés bénéficiaires.

### Dans le domaine de renforcements des capacités

- S’assurer de la disponibilité des encadreurs jusqu’à la finalisation des formations des modules confiés dans le la formation en alphabétisation.
- Revitaliser les Écoles de Maris et des clubs d’apprentissage pour sensibiliser les hommes et renforcer leur capacité à respecter les droits des femmes et des filles.
- Former plus des membres en vie associatives et activités génératrice de revenus



## 7. Plan de communication et de diffusion des résultats de l'évaluation

Outils de communication	Canaux de diffusion	Opportunités de diffusion	Public cible	Messages clés	Objectifs de communication
Présentation Powerpoint des résultats de l'évaluation	Réunion	Rencontre équipes consultants et du Projet	Equipe du projet	Conclusions Leçons tirées Recommandations	Internalisation des résultats
Restitution des résultats de l'évaluation	Assemblées villageoises	Présentation publique	Bénéficiaires du projet, Leaders communautaires, Services techniques déconcentrés		Echanges avec les bénéficiaires du projet pour amendement des résultats du Rapport en prenant en compte les observations

## Annexes

### Annexe 1 : termes de références de l'évaluation



## TERMES DE RÉFÉRENCE

pour l'évaluation du projet

"Renforcer les capacités des organisations de femmes, des institutions locales et de la population de 6 villages de la région de Tahoua au Niger pour la reconnaissance, la promotion et la garantie des droits humains des femmes dans leurs communautés".



## Contenu

1.	Justification .....	36
2.	Contexte.....	36
2.1.	Description sommaire du partenariat MPDL-Gedd Gao .....	36
2.2.	Description sommaire du projet .....	37
2.3.	Résumé technique de l'intervention.....	38
3.	Objectifs, portée et limites de l'évaluation .....	40
3.1.	Objectifs.....	40
3.2.	Portée de l'évaluation .....	41
3.3.	Limitations. ....	42
4.	Méthodologie d'évaluation.....	42
4.1.	Critères d'évaluation, questions clés et indicateurs.....	42
4.2.	Méthodologie et outils d'évaluation.....	45
4.2.1	Phases de l'évaluation .....	45
4.2.2	Méthodologie et outils d'évaluation .....	45
4.2.3	Approche participative .....	46
4.3.	Organisation de l'évaluation .....	46
4.3.1	Principaux acteurs impliqués.....	46
4.3.2	Profil de l'équipe d'évaluation .....	47
4.3.3	Principes d'évaluation .....	48
5.	Produits attendus .....	48
6.	Diffusion des résultats de l'évaluation. ....	50
7.	Calendrier d'évaluation. ....	50
8.	Budget et soutien logistique.....	51
9.	Demandes.....	51

## Justification

Ces termes de référence (ci-après TDR) contiennent les détails de l'évaluation finale du projet "Renforcement des capacités des organisations de femmes, des institutions locales et de la population de 6 villages de la région de Tahoua (Niger) pour la reconnaissance, la promotion et la garantie des droits humains des femmes dans leurs communautés".

L'intervention, mise en œuvre conjointement par l'organisation Mouvement pour la Paix -MPDL- et son partenaire local Groupe Éducatif pour le Développement Durable (GEDD GAO) dans six localités rurales de la Commune rurale de Bazaga (Farsawa, Yelwa, Zongo Yelwa, Rouafi, Doumbou et Korop), au sud de la région de Tahoua, en République du Niger, sur financement de l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD), a une période d'exécution de 18 mois (du 19 février 2019 au 19 août 2020).

L'évaluation analysera et appréciera une série de critères liés à la mise en œuvre des activités et à la réalisation des résultats et des objectifs initialement fixés dans le projet. En conséquence de cette évaluation, il est attendu que l'équipe d'évaluation obtienne des recommandations dans le but d'évaluer et d'améliorer les capacités de MPDL et de son partenaire local à renforcer les droits sociaux, économiques et politiques des coopératives de femmes dans la zone d'intervention du projet.

## Contexte

### Description sommaire du partenariat MPDL-Gedd Gao

MPDL a commencé ses activités au Niger en 2006. Depuis lors, l'organisation a mis en œuvre une trentaine d'interventions de 20 bailleurs de fonds différents dans les régions de Tahoua (zone d'intervention de cette Convention) et de Tillabéri dans les secteurs de la santé, de la sécurité alimentaire et de la résilience, principalement.

MPDL a accumulé une expérience significative dans les différents secteurs d'intervention du projet qui fait l'objet de cette évaluation. Que ce soit de manière transversale ou spécifique, depuis son arrivée dans le pays, MPDL a développé des actions visant à renforcer les capacités des groupes les plus vulnérables, notamment à travers des structures de représentation collective de base, telles que les groupes de producteurs locaux, les associations et les coopératives. Cette activité permanente de renforcement des capacités va de l'alphabétisation fonctionnelle à la formation dans des domaines liés à la gestion technique, administrative et financière des organisations, ainsi qu'au développement de projets de micro-entreprises pour différents types de groupes d'ayants droit et à la participation sociopolitique aux niveaux local et départemental.

Pour sa part, l'organisation GEDD Gao, créée en 2003, a une grande expérience dans la gestion de projets et de programmes de développement. Au total, depuis sa création, GEDD Gao a mis en œuvre 28 projets qui lui ont permis d'accumuler une expertise significative dans la mise en œuvre de programmes visant à l'autonomisation des associations et coopératives de femmes par la réalisation de projets productifs agricoles et non agricoles. A cet égard, il convient de mentionner les projets d'appui aux femmes productrices dans le secteur de l'oignon dans la Commune rurale de Badaguichiri, avec un financement de l'Ambassade du Canada, et d'appui aux projets de production des groupements féminins dans les Communes rurales d'Alléla, Bazaga et Doguéraoua, dans le cadre de l'Accord AECID 14-CO1-027 sur le renforcement de la résilience mis en œuvre par MPDL.

L'expérience de travail conjoint entre MPDL et son partenaire local GEDD Gao a débuté en 2013 dans le cadre de l'identification et de la formulation conjointe du projet "Amélioration de la résilience de la population des villages rizières périurbains de la commune V à Niamey, Niger".

D'autre part, ces dernières années, GEDD Gao et MPDL ont également établi des relations de collaboration pour l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi d'une autre série d'interventions financées par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et la coopération décentralisée de l'État espagnol dans les domaines décrits ci-dessus.

Ainsi, à travers les interventions développées ces dernières années, MPDL et GEDD Gao ont accumulé une grande expérience de travail en commun dans les 20 villages de la zone d'intervention de MPDL dans les départements de Konni et Malbaza dans la région de Tahoua. Le partenariat jouit donc d'un niveau élevé de légitimité et d'acceptation par les différents groupes du groupe cible (détenteurs de droits, d'obligations et de responsabilités) dans la zone d'intervention.

### Description sommaire du projet

Le présent projet vise à transformer les comportements et les structures de diverses natures (sociales, politiques, économiques, culturelles, etc.) qui contribuent à légitimer et à perpétuer la violation des droits des femmes dans six villages de la région de Tahoua, dans le sud du Niger.

À cette fin, le projet est structuré en cinq résultats :

#### R1. renforcement des capacités des groupes de femmes

Ce résultat est destiné à renforcer les groupes de femmes en tant que principales organisations de représentation collective des femmes dans les villages d'intervention. A cette fin, un programme sera réalisé pour renforcer les capacités des membres des groupes de femmes en général et un processus sera lancé pour renforcer l'action collective de ces structures, ainsi que l'action d'accompagnement de ce processus par les titulaires d'obligations et de responsabilités au niveau local. En ce sens, le renforcement des capacités des détenteurs de droits, d'obligations et de responsabilités en matière de mise en réseau sera également un élément pertinent de ce résultat.

#### R2. Participation économique des femmes

Dans le cadre de ce résultat, la participation des femmes à la vie économique de la communauté par l'intermédiaire de leurs groupes sera renforcée. A cet égard, le projet vise à pallier le manque de capacité des femmes dans la gestion de projets productifs, ainsi qu'à fournir un soutien matériel mais aussi une formation et un accompagnement afin que les femmes aient accès aux ressources productives de manière durable. Il est également important de souligner la composante du renforcement des capacités non seulement pour les groupes de femmes mais aussi pour les responsables (institutions publiques locales) afin qu'ils travaillent ensemble à la promotion des actions entrepreneuriales des femmes.

#### R3. Participation politique des femmes

Ce résultat a trois objectifs principaux. Premièrement, le renforcement des capacités des détenteurs de droits (groupes de femmes) et des détenteurs de devoirs (dirigeants communautaires, institutions publiques locales) à créer des cadres de gouvernance inclusifs dans lesquels les femmes sont habilitées en tant que sujets politiques habilités à participer à la gestion des politiques publiques.

Deuxièmement, l'objectif est de créer efficacement des espaces de consultation politique dans lesquels les femmes ont accès à l'information et peuvent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques de développement local.

Enfin, le résultat vise à créer et à renforcer les structures de mise en réseau entre les groupes de femmes qui renforcent leur caractère politique, permettent l'élaboration d'agendas communs et, en bref, donnent plus de force aux groupes à parler d'une voix unifiée.

#### R4. Sensibilisation aux droits des femmes

Enfin, le programme R4 aura de larges répercussions sur l'ensemble de la population des villages d'intervention en termes de sensibilisation sociale à l'importance des droits des femmes et à l'éradication de toutes les formes de violence à leur encontre. Dans une approche de culture de la paix, un travail sera effectué pour convertir les acteurs

clés de chaque village en sensibilisateurs, de manière à maximiser la légitimité, la pénétration et l'impact des messages lancés.

Dans le cadre de ce résultat, la dynamisation des écoles des maris (titulaires de responsabilités) est considérée comme un élément clé, en tant que collectif essentiel pour la réalisation de changements structurels et durables en termes de respect des droits humains des femmes.

#### R5. L'éducation au développement.

Enfin, nous travaillerons avec la société catalane à travers un volet d'Education au Développement qui promeut les valeurs d'une citoyenneté mondiale informée, consciente et mobilisée en relation avec les thèmes du projet.

#### Résumé technique de l'intervention

Durée totale de l'action	18 mois (du 19 février 2019 au 19 août 2020)
Objectifs	<p>Objectif général Contribuer à la défense des droits humains des femmes et garantir leur exercice dans le domaine d'intervention en transformant les comportements et les structures sociales, politiques et économiques qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes.</p> <p>Objectif spécifique Renforcer les capacités des organisations de femmes, des institutions locales et de la population des villages d'intervention pour la reconnaissance, la promotion et la garantie du droit des femmes à participer à la vie sociale, économique et politique de la communauté.</p>
Partenaires	MPDL et GEDD Gao (partenaire local)
Groupe cible	<p>Détenteurs de droits : 180 femmes membres des coopératives</p> <p>Responsables : 5 756 personnes</p> <p>Titulaires de l'obligation : 20 personnes</p>
Résultats	<p>Résultat 1 : Les groupes de femmes dans la zone d'intervention ont les capacités nécessaires pour mener des actions de représentation collective et de plaidoyer social et politique pour la promotion, la défense et l'application de leurs droits.</p> <p>Résultat 2 : Les femmes des villages d'intervention augmentent leur participation économique dans la communauté en mettant en place des activités génératrices de revenus.</p> <p>Résultat 3 : Les capacités des groupes de femmes et des autorités locales sont renforcées pour assurer la participation des femmes à la planification, à la gestion et au suivi des politiques publiques dans les villages de la zone d'intervention.</p> <p>Résultat 4 : L'ensemble de la population des villages d'intervention, ainsi que leurs dirigeants et représentants institutionnels, sont sensibilisés à l'importance de la promotion des droits des femmes et de la culture de la paix comme moyen de prévention de la violence.</p> <p>Résultat 5: La société catalane, et plus particulièrement sa communauté éducative, est informée, sensibilisée et mobilisée sur la situation des droits humains des femmes au Niger.</p>
Activités	<p>Résultat 1</p> <p>A1.1. mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle (un centre d'alphabétisation dans chaque village) pour les membres des associations de femmes</p> <p>A1.2. organisation de formations pour les groupes de femmes (180 femmes) sur la vie et la gestion associatives en tant que mécanisme de représentation collective et de participation sociale : création, objectifs et fonctionnement des associations ; structuration interne et enregistrement juridique ; leadership et responsabilité ; etc.</p>

A1.3. mise en œuvre d'une formation pour les groupes de femmes (120 femmes) sur la mise en réseau, l'établissement de partenariats et la liaison avec les acteurs publics et privés au niveau local et régional

A1.4. mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement des groupes de femmes (180 femmes) pour la planification de campagnes et d'actions de mobilisation et de plaidoyer pour la défense des droits des femmes

A1.5. réalisation de 4 campagnes de défense et de promotion des droits des femmes dans chacun des villages d'intervention.

A1.6. mise en œuvre d'une formation sur l'application des droits et conseils aux groupes de femmes (180 femmes) sur les recours et les procédures en cas de menaces et de violations de leurs droits

## Résultat 2

A2.1. mise en œuvre de la formation des groupes de femmes (180 femmes) à la gestion de projets.

A2.2. mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des groupes de femmes (180 femmes) dans la gestion technique et financière des initiatives d'entreprises

A2.3 Fourniture d'équipements et de matériels aux 6 groupes de femmes pour le démarrage de leurs petites micro-entreprises

A2.4 Formation et accompagnement des groupes de femmes (180 femmes) pour leur accès au crédit et aux ressources productives

A2.5. mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des groupes de femmes (30 femmes) en matière de marketing, de commercialisation et d'élaboration de stratégies de marché.

A2.6. création de mécanismes de mise en réseau entre les 6 groupes de femmes pour la commercialisation conjointe de leurs produits sur les marchés locaux, départementaux et régionaux

A2.7. mise en œuvre de campagnes promotionnelles pour les produits des six groupes de femmes et participation à quatre événements de marketing (foires, marchés, conférences, etc.)

A2.8. Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de formation des institutions locales (20 personnes) pour la promotion des droits économiques des femmes et la valorisation de leurs initiatives commerciales.

A2.9. Planification et mise en œuvre par les groupes de femmes et les institutions locales d'une stratégie de collaboration pour la valorisation et le positionnement commercial des micro-entreprises des coopératives.

## Résultat 3

A3.1. Mise en œuvre d'un programme visant à renforcer les capacités des groupes de femmes, des leaders communautaires et des représentants des institutions locales (44 personnes au total) en matière de droits sociaux et politiques des femmes

A3.2. Mise en œuvre d'un programme visant à renforcer les capacités des groupes de femmes, des dirigeants communautaires et des représentants des institutions locales (44 personnes au total) en matière de gouvernance inclusive, de transparence et de participation sociale à la planification, à la gestion et au suivi des politiques publiques

A3.3 Création et institutionnalisation d'au moins un espace pour la participation des groupes de femmes à la planification des politiques locales de développement économique et social

A3.4 Mise en place de partenariats entre les associations de femmes et les institutions locales pour rechercher conjointement des financements pour la mise en œuvre d'initiatives de développement local

A3.5. Création d'un réseau communal de groupes de femmes dans la zone d'intervention pour le développement d'actions conjointes de participation, de revendication de droits et d'établissement de relations avec les institutions et les acteurs locaux clés dans les domaines social, économique et politique.

	<p>Résultat 4</p> <p>A4.1. programme de formation de 30 formateurs au niveau local (chefs traditionnels et religieux, enseignants, communicateurs, etc.) pour mener des sessions de sensibilisation des communautés aux droits des femmes et à la culture de la paix</p> <p>A4.2. planification et mise en œuvre par les acteurs formés d'un programme d'au moins 4 sessions de sensibilisation dans chaque village sur les droits des femmes et la culture de la paix</p> <p>A4.3. mise en œuvre de 4 campagnes de sensibilisation communautaire sur les droits des femmes et la culture de la paix par la diffusion de messages radio et la représentation de petites pièces de théâtre dans les villages d'intervention.</p> <p>A4.4 Revitalisation des Écoles de Maris et des clubs d'apprentissage pour sensibiliser les hommes et renforcer leur capacité à respecter les droits des femmes et des filles.</p> <p>A4.5. Planification et mise en œuvre de 5 campagnes communautaires de mobilisation sociale pour la défense de l'égalité des sexes et la défense des droits des femmes et de la culture de la paix.</p> <p>A4.6. mise en œuvre, en collaboration avec les autorités locales, de 4 actions visant à rendre visible et à valoriser le travail des groupes de femmes dans les villages d'intervention et autres espaces publics.</p> <p>Résultat 5</p> <p>A5.1 Diffusion de la campagne Sahel Vivo auprès des groupes clés par la conception et la production de matériel de sensibilisation</p> <p>A5.2 Insertion de la campagne Sahel Vivo dans un média local</p> <p>A5.3. conception et diffusion dans les médias de contenus d'information et de sensibilisation aux thèmes du projet.</p>
Budget	<p>Budget total : 127 550,57 euros.</p> <p>Contribution de l'ACCD : 99 963,63 euros</p> <p>Cofinancement : 27 586,94 euros.</p>

## Objectifs, portée et limites de l'évaluation

### Objectifs

Il s'agit d'une évaluation finale du projet susmentionné dont l'objectif principal est d'évaluer la qualité et la pertinence de sa conception, le niveau et la profondeur de la mise en œuvre des activités prévues, ainsi que la mesure dans laquelle les résultats et les objectifs fixés ont été atteints.

De même, l'évaluation a des objectifs spécifiques :

- Analyser la gestion, la mise en œuvre des activités et les éventuels écarts qui ont pu se produire.
- Analyser l'alignement du projet avec les politiques sectorielles nationales.
- Analyser l'intégration effective du projet en termes de planification technique et financière des activités dans les structures locales et leur appropriation par les communautés.
- Veiller à ce que la vision stratégique et sectorielle de l'ACCD soit incluse dans l'évaluation des activités et dans les recommandations pour ces interventions et celles à venir.

L'évaluation doit fournir des informations crédibles et utilisables qui permettent d'intégrer les leçons apprises et les recommandations dans le processus décisionnel de MPDL et de son partenaire local, ainsi que des détenteurs d'obligations, de responsabilités et de droits qui constituent le groupe cible dans la zone d'intervention.

L'évaluation sera basée sur un certain nombre de principes méthodologiques, tels que

- Impartialité et indépendance du processus d'évaluation, de la planification à la mise en œuvre du travail sur le terrain et de l'analyse des données à la restitution des conclusions



- Crédibilité de l'évaluation, en engageant des experts dans les sujets du projet et en garantissant la transparence du processus d'évaluation, y compris les mécanismes qui assurent la diffusion de ses résultats.
- Participation de tous les acteurs impliqués dans le projet au processus d'évaluation, afin de garantir la diversité des opinions et des points de vue dans les analyses.

### Portée de l'évaluation

L'évaluation portera sur la période de mise en œuvre du projet (19 février 2019 au 19 août 2020), ainsi que sur sa zone d'intervention : les villages de Farsawa, Yelwa, ZongoYelwa, Rouafi, Doumbou et Korop, dans la commune rurale de Bazaga, appartenant à la région de Tahoua au Niger.

Le rapport d'évaluation doit analyser et fournir des conclusions et des recommandations sur les éléments suivants :

- Efficacité: dans quelle mesure les activités ont-elles permis d'atteindre les résultats et les objectifs fixés dans le projet (et spécifiés dans la matrice du cadre logique) ?
- Pertinence: le projet et ses actions ont-ils répondu aux besoins du groupe cible ? Le projet a-t-il été conçu pour atteindre ses objectifs de manière pertinente et significative ?
- Efficience: Le projet a-t-il été géré de manière efficiente ?
- Durabilité: dans quelle mesure les résultats obtenus peuvent-ils être maintenus dans le temps ?
- Cohérence interne: les indicateurs et les sources de vérification étaient-ils adéquats pour mesurer et vérifier les impacts ? Quels ajustements possibles l'équipe d'évaluation recommanderait-elle ?
- Intégration de la dimension de genre: dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à intégrer la dimension de genre ?
- Impact : y a-t-il eu des effets inattendus (tant positifs que négatifs) ?
- Synergies: dans quelle mesure des synergies ont-elles été générées entre les actions des projets et les actions d'autres projets ou acteurs locaux ou internationaux ?
- Quels sont les besoins non couverts par le projet qui ont pu être identifiés par l'équipe d'évaluation et lesquels de ces besoins constituent des éléments pertinents à prendre en compte dans les projets futurs ?
- Identification des enseignements tirés et recommandations.

Le projet à évaluer a été conçu selon les objectifs stratégiques et spécifiques du Plan Directeur de l'ACCD pour la coopération au développement 2015-2018. Par conséquent, l'évaluation doit nécessairement intégrer l'approche stratégique de l'égalité des sexes fondée sur les droits de l'homme incluse dans le plan directeur, tant dans les analyses à effectuer que dans le processus d'évaluation dans son ensemble.

L'intégration d'une telle approche tout au long du processus d'évaluation implique de mener une analyse spécifique de la manière dont le projet promeut et protège les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

Pour ce faire, l'équipe d'évaluation doit :

- Analyser la conception, les processus, les résultats et les impacts du projet afin d'identifier ses effets concrets sur le changement des relations ou des inégalités entre les sexes, ainsi que sur l'accès et l'exercice par le groupe cible de ses droits fondamentaux.
- Aborder l'évaluation comme un processus qui, en soi, favorise la participation des personnes qui ont des droits, des obligations et des responsabilités, comme une forme de responsabilité et de formation pour promouvoir l'autonomisation des femmes et la transformation des communautés en faveur de l'égalité des sexes et du libre exercice des droits de l'homme.

L'évaluation devrait donc intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme de manière à :

- Évaluer les résultats en termes d'impact des projets dans les domaines de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. À cette fin, ces deux domaines seront intégrés dans les critères, questions et indicateurs d'évaluation, dans le but de recueillir tous les éléments et exemples concrets des effets possibles de l'intervention dans les domaines de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.
- Évaluer la participation active des détenteurs de droits (et en particulier des femmes) en tant qu'élément clé pour renforcer leurs capacités et promouvoir leur autonomisation. Une méthodologie d'évaluation claire, transparente et participative doit donc être développée pour promouvoir la transparence vis-à-vis des principaux bénéficiaires de l'action afin de garantir leur participation active au processus.

### Limitations.

Le cadre proposé pour cette évaluation peut être modifié par un accord entre l'unité de gestion de l'évaluation (dirigée par la MPDL) et l'équipe d'évaluation. Dans tous les cas, toute modification doit être approuvée par l'unité de gestion de l'évaluation. Les deux parties s'efforceront d'identifier les éventuelles limites qui pourraient affecter le développement de l'évaluation, ainsi que de trouver, de manière coordonnée, des alternatives pour minimiser ces éventuelles limites.

Le contexte sécuritaire instable dans la zone d'intervention nécessitera des analyses spécifiques des risques que toute action prévue dans l'évaluation peut représenter pour l'unité de gestion de l'évaluation, l'équipe d'évaluation et tous les acteurs locaux concernés. En ce sens, si les analyses effectuées révèlent la nécessité de modifier le programme de travail sur le terrain, cela sera fait de manière à garantir à la fois le plan de sécurité du MPDL au Niger et les objectifs de l'évaluation.

### Méthodologie d'évaluation

#### Critères d'évaluation, questions clés et indicateurs

L'évaluation portera principalement sur les dimensions suivantes du projet :

- La conception du projet.
- Exécution.
- Résultats.

Chacune des dimensions ci-dessus sera évaluée sur la base des critères suivants :

Pertinence	Il analyse la mesure dans laquelle les objectifs fixés et les résultats attendus s'inscrivent dans les besoins locaux en relation avec les politiques et stratégies de développement nationales, régionales et locales, ainsi qu'avec le contexte socioculturel et économique. En d'autres termes, l'adéquation et la pertinence de la conception du projet. De même, l'approche du projet sera analysée en fonction des valeurs et des principes de la coopération catalane.
Cohérence	Il analyse le degré de cohérence entre les objectifs, les résultats attendus, les activités et les indicateurs proposés. Il analyse également la mesure dans laquelle le projet est cohérent avec la mission et la vision de l'agence d'exécution et de l'ACCD.
Couverture	Il analyse la portée de l'intervention en termes de nombre et de typologie des bénéficiaires directs et/ou indirects. L'évaluation de la couverture consiste à déterminer dans quelle mesure les bénéficiaires réels de l'action correspondent aux bénéficiaires identifiés lors de la phase de planification et de conception du projet.
Participation	Il analyse la participation des groupes impliqués dans le projet, en particulier les femmes, tout au long des différentes phases d'intervention et dans les espaces de décision. Il évalue si cette participation a été significative, active, protagoniste et responsable.
Efficacité	Il analyse systématiquement les principales réalisations du projet par rapport aux objectifs fixés et aux résultats attendus. Il prendra en considération à la fois les objectifs et les résultats proposés au début du projet et ceux incorporés tout au long de la période d'exécution dans le cadre de modifications ou d'adaptations du projet.
Efficience	Il analyse la relation entre les résultats obtenus et les ressources utilisées, tant en termes monétaires qu'en termes humains et temporels. Il analyse également d'autres facteurs importants pour le développement du projet, tels que les lacunes opérationnelles, les relations interpersonnelles, la communication interne et externe, entre autres.
Impact	Il analyse l'ensemble des effets (positifs et négatifs) à différents niveaux et échelles que le projet a provoqués dans la zone où l'intervention a été développée. Ces effets sont le résultat de la réalisation des objectifs proposés.
Durabilité	Il analyse les facteurs clés qui affectent la durabilité du projet, entendue comme la capacité à envisager et à réagir aux facteurs socioculturels, institutionnels, économiques, politiques et écologiques qui conditionnent sa viabilité et assurent sa continuité une fois l'intervention de l'entité d'exécution terminée.

Le tableau suivant énumère quelques-unes des questions d'évaluation clés qui guideront l'analyse des différents critères.

### 1) Pertinence

- Le projet a-t-il été conçu en fonction des besoins, des demandes et des priorités des groupes cibles en ce qui concerne l'accès aux droits et la promotion de l'égalité des sexes ?
- Les normes et instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ?
- Lors de la conception des objectifs, résultats, activités et indicateurs du projet, les cadres, plans et stratégies de développement national, régional et local, d'égalité des sexes et de droits de l'homme ont-ils été pris en considération ?
- Le projet est-il conçu avec le soutien et l'intérêt des communautés d'intervention, des institutions locales et des autres acteurs de la zone d'intervention ?
- Dans quelle mesure le projet est-il conforme aux orientations et aux principes de la Coopération catalane, qui sont essentiellement contenus dans son Plan directeur 2015-2018 ?

### 2) Cohérence

- Les objectifs, les résultats attendus, les activités et les indicateurs définis dans le projet forment-ils un tout cohérent ? Y a-t-il des incohérences entre les différents éléments de la matrice du cadre logique du projet en termes de cohérence ?
- Le projet est-il cohérent avec les objectifs, la mission et la vision fondateurs de MPDL ? Est-il cohérent avec la stratégie de l'organisation dans son ensemble et, en particulier, dans le pays d'intervention ?
- Le projet est-il conforme aux lignes directrices et aux principes de la coopération catalane ?

### 3) Couverture

- Les critères de sélection de la population bénéficiaire ont-ils été définis par consensus et ont-ils contribué à rendre cette sélection transparente ?
- La population cible identifiée est-elle une priorité (les plus vulnérables) dans le secteur d'intervention du projet ?
- Le projet a-t-il atteint les différents types de groupes identifiés comme groupes cibles (détenteurs de droits, responsabilités et obligations) ?
- Compte tenu des ressources fournies par le projet, le niveau de couverture est-il considéré comme adéquat ?
- Les groupes servis sont-ils différents de ceux identifiés lors de la conception de l'intervention ?

### 4) Participation

- Dans quelle mesure les activités prévues ont-elles été accessibles et ont-elles favorisé la participation active des femmes et des groupes les plus vulnérables ?
- La participation des femmes et des hommes a-t-elle été égale ? Sinon, quelles ont été les raisons de l'inégalité de participation ?
- Les autorités administratives et communautaires, ainsi que les dirigeants communautaires, ont-ils été impliqués dans le processus de mise en œuvre des actions ainsi que dans l'évaluation de l'impact afin de mieux orienter les actions futures ?
- Les femmes du groupe de détenteurs de droits ont-elles eu la possibilité de participer activement et librement aux espaces de décision du projet ? Comment le projet a-t-il activement encouragé cette participation ?
- Quelle évaluation les différents groupes cibles (détenteurs de droits, obligations et responsabilités) font-ils de leur participation au projet ?

### 5) Efficacité

- Dans quelle mesure les objectifs et les résultats définis dans le projet ont-ils été atteints en termes d'égalité des sexes et d'accès aux droits de l'homme ?

- Les indicateurs et les sources de vérification conçus permettent-ils de corroborer clairement ces réalisations en termes d'objectifs et de résultats ?
- Dans quelle mesure les ressources, services et aides offerts par le projet ont-ils été répartis de manière égale entre les hommes et les femmes ? Quelles sont les raisons des éventuelles différences d'accès des femmes et des hommes aux ressources, services et aides mentionnés?
- Les objectifs et les résultats obtenus ont-ils contribué à la réalisation d'autres objectifs secondaires non prévus ou attendus initialement dans le cadre de l'intervention ?
- Quels sont les éléments, tant internes au projet (gestion, capacité technique, etc.) qu'externes au projet, qui peuvent expliquer d'éventuelles insuffisances en termes d'efficacité des actions mises en œuvre ?

#### 6) Efficience

- Les coûts initialement budgétisés étaient-ils raisonnables et nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues ?
- Les mêmes résultats auraient-ils pu être obtenus à moindre coût ? Le projet et ses activités auraient-ils pu être élargis avec les mêmes ressources ?
- Le projet a-t-il disposé des ressources nécessaires pour intégrer correctement l'approche de l'égalité des sexes fondée sur les droits de l'homme dans les différentes phases du projet ?
- Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et temporelles) ont-elles été suffisantes pour réduire les inégalités entre les sexes ?
- Y a-t-il des aspects liés à la gestion du projet (logistique, économique, opérationnel, etc.) où des améliorations en termes d'efficacité peuvent être apportées ?

#### 7) Impact

- La conception du projet permet-elle d'évaluer correctement l'impact de l'intervention ?
- Quels sont les impacts (attendus/non attendus, positifs/négatifs) du projet sur les différents groupes du groupe cible ?
- Quels impacts le projet a-t-il produits aux différents niveaux d'intervention : individuel, communautaire et institutionnel ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à réduire les inégalités dans les relations entre hommes et femmes ou à éliminer les obstacles à l'accès des femmes aux droits fondamentaux?
- Les effets positifs sont-ils un résultat direct de l'intervention ou se seraient-ils produits de toute façon ?

#### 8) Durabilité

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à accroître les capacités des détenteurs de droits et à leur donner des moyens d'action ?
- Dans quelle mesure les détenteurs d'obligations ont-ils assumé leur rôle pour garantir les droits des titulaires de droits ?
- Les processus, impacts ou résultats obtenus ont-ils été identifiés comme ayant la plus grande capacité à contribuer au maintien des changements produits en termes d'égalité des sexes et d'accès aux droits de l'homme ?
- Le projet a-t-il contribué à la création et à la consolidation de dynamiques sociales, économiques et politiques dans la zone d'intervention visant à une plus grande égalité entre les sexes et à l'accès des femmes aux droits ?
- Dans quelle mesure les espaces de travail communs (femmes-femmes et femmes-hommes) créés dans le cadre du projet sont-ils durables une fois l'intervention terminée ?

En plus des questions clés ci-dessus qui guideront l'évaluation de chaque critère, une série d'indicateurs, tant qualitatifs que quantitatifs, sera définie pour chaque critère, afin de mesurer les différents éléments à évaluer. La définition de ces indicateurs sera effectuée par consensus entre l'unité de gestion de l'évaluation et l'équipe d'évaluation pendant la phase de planification. À cette fin, les indicateurs déjà établis dans le projet seront utilisés, ainsi que d'autres indicateurs spécifiques pour l'évaluation.

## Méthodologie et outils d'évaluation.

### 4.2.1 Phases de l'évaluation

Le processus de réalisation de l'évaluation comprendra les étapes suivantes

1. Planification. À ce stade, l'élaboration complète du plan d'évaluation se fera sur la base de ces termes de référence. Dans le cadre de cette phase, l'unité de gestion de l'évaluation et l'équipe d'évaluation détailleront de manière coordonnée des aspects tels que l'approche de l'évaluation, la définition détaillée de la méthodologie, la préparation des questions logistiques, etc.
2. Phase bureau. À ce stade, un examen complet de tous les documents pertinents décrivant et analysant le projet et la zone d'intervention sera effectué. L'unité de gestion de l'évaluation fournira à l'équipe d'évaluation toute la documentation disponible (documents de projet, études de contexte, base de référence, rapports de suivi, sources de vérification, matériel produit dans le cadre du projet, plans de développement de la zone, etc.)

Dans le cadre de cette phase et en préparation de la suivante, après la revue documentaire, l'unité de gestion de l'évaluation et l'équipe d'évaluation pourront procéder aux ajustements nécessaires en matière de méthodologie, de questions clés, etc. pour adapter le processus d'évaluation aux spécificités du projet et de la zone d'intervention.

À la suite des deux phases précédentes, l'équipe d'évaluation produira un rapport de planification de l'évaluation dans lequel elle exposera clairement les résultats :

- Introduction à l'évaluation.
- Approche d'évaluation.
- Méthodologie d'évaluation comprenant des informations sur les techniques de collecte de données, les sources d'information, l'échantillonnage et les indicateurs clés.
- Critères d'évaluation et questions clés.
- Limites et défis.
- Plan de travail qui comprend la composition de l'équipe d'évaluation, la planification des visites, la liste des entretiens, les groupes de discussion et les réunions prévues, etc.
- Produits d'évaluation.
- Calendrier proposé.

3. Travail de terrain. Au cours de cette phase, des informations seront recueillies dans la zone d'intervention du projet (visites sur le terrain dans les six communautés ; entretiens avec les équipes de travail, le groupe cible et les acteurs impliqués ; réunions avec les représentants des institutions ; etc.

À l'issue de cette phase, l'équipe d'évaluation produira et remettra à l'unité de gestion de l'évaluation le rapport de la phase de travail sur le terrain.

4. Préparation du rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation préparera un projet de rapport final avec les principaux résultats, conclusions, leçons et recommandations, ainsi qu'un résumé. Ce projet de rapport d'évaluation sera examiné et commenté par l'unité de gestion de l'évaluation, qui transmettra tous les commentaires à l'équipe d'évaluation. Après ce processus d'examen, l'équipe d'évaluation produira le rapport d'évaluation final qui sera également examiné et éventuellement validé par l'unité de gestion de l'évaluation.

5. Restitution et diffusion. Dans le cadre de cette étape, une session de restitution sera organisée au cours de laquelle l'équipe d'évaluation transmettra à MPDL et à son partenaire local les principales conclusions de l'étude, les aspects à considérer pour les interventions futures et tous les éléments de pertinence singulière identifiés dans le cadre de l'évaluation. Par la suite, un plan de diffusion sera établi, définissant les actions à mener afin de transmettre les conclusions, les leçons apprises et les recommandations aux différents acteurs impliqués dans le projet : détenteurs de droits, obligations et responsabilités.

### 4.2.2 Méthodologie et outils d'évaluation

L'évaluation sera réalisée sur la base des phases décrites, et en particulier les phases de travail au bureau et sur le terrain. Pour la phase d'étude, les documents suivants sont considérés comme essentiels

- Documents de planification du projet et modifications ultérieures.
- Documents générés pendant la période d'exécution du projet.
- Éléments pertinents pour évaluer les impacts du projet, tels que les rapports de suivi ou autres.
- Autres documents pertinents.

D'autre part, l'évaluation devrait avoir comme éléments d'information des entretiens avec :

- Groupe cible, participants, équipe technique du projet, etc.
- Responsable de la mission MPDL au Niger et responsable du pays MPDL à son siège.
- Autres acteurs pertinents à définir.

La méthodologie et les outils utilisés par l'équipe d'évaluation pour la collecte des données et des informations doivent comprendre

- Sources primaires : observation participative, groupes de discussion, entretiens structurés et semi-structurés, entretiens approfondis avec les acteurs clés, ateliers d'évaluation participative, études, etc.
- Sources secondaires : examen des principaux rapports, visites sur les sites des projets, examen des projets, analyse des rapports de suivi et des comptes rendus de réunions, etc.

La méthodologie doit garantir la confidentialité et la participation des informateurs tout au long du processus de collecte d'informations. De même, le contexte socioculturel et institutionnel doit être respecté en équilibre avec la capacité de l'équipe d'évaluation à recueillir des informations précises et fiables.

Compte tenu des spécificités du contexte dans lequel l'évaluation doit être réalisée, il est important que l'équipe d'évaluation fasse une prévision des risques associés à la mise en œuvre de l'évaluation, de manière à garantir la sécurité de tous les acteurs impliqués dans le processus.

#### 4.2.3 Approche participative

L'évaluation doit adopter une méthodologie d'évaluation conforme à l'approche participative du projet. L'équipe d'évaluation doit mener une consultation participative qui assure une participation significative du groupe cible et des autres parties prenantes. La participation devrait faire partie intégrante de la conception et de la planification de l'évaluation, de la collecte de données, de la rédaction des résultats, des rapports d'évaluation et de la diffusion des résultats.

Par conséquent, l'évaluation doit non seulement se concentrer sur des résultats quantifiables, mais aussi analyser les processus et la dynamique générés par le projet, sa portée (en termes de personnes et d'autres acteurs impliqués) et sa durabilité. Cela implique de s'éloigner d'une simple approche technique pour comprendre le contexte dans lequel se déroulent les initiatives d'autonomisation des femmes au Niger et pour évaluer le soutien apporté par le projet.

Par conséquent, l'équipe d'évaluation devra interagir avec l'ensemble des acteurs non seulement pour recueillir des informations et des connaissances, mais aussi pour créer un sens (collectif) du processus d'évaluation lui-même afin d'appréhender les éléments suivants :

- Leur niveau d'implication et d'engagement dans le processus, ainsi que la manière dont cet engagement a été promu et correspond à leurs objectifs.
- Les difficultés, tant internes qu'externes, auxquelles ils ont dû faire face pour s'impliquer dans le projet.
- Leurs avis, évaluations, etc. sur les principales dimensions du projet.
- Les capacités, le niveau de sensibilisation, les relations et les ressources développées dans le cadre de leur relation avec le projet.

Organisation de l'évaluation.

##### 4.3.1 Principaux acteurs impliqués

- Unité de gestion de l'évaluation, composée du Responsable Pays Niger au siège de MPDL, du chef de mission de MPDL au Niger (situé à Niamey), du coordinateur des opérations de MPDL (situé à Konni) et du point focal du partenaire local.

L'unité de gestion de l'évaluation sera chargée de sélectionner l'équipe d'évaluation (sur la base de l'examen et de l'évaluation des propositions reçues). En outre, l'unité de gestion de l'évaluation vérifiera que l'évaluation est effectuée conformément au cahier des charges et à la proposition méthodologique soumise et validée par l'équipe d'évaluation. Il sera le principal interlocuteur de l'équipe d'évaluation pour le suivi du processus d'évaluation et proposera des changements si cela est jugé nécessaire.

L'unité de gestion de l'évaluation sera également chargée de faciliter les contacts, l'accès aux bénéficiaires des projets et aux autres parties prenantes concernées, et d'aider l'équipe d'évaluation à organiser les visites sur le terrain.

- Sujets de l'évaluation:

- Détenteurs de droits. Les femmes membres des coopératives participant au projet.
  - Détenteurs de responsabilités. Les membres de la communauté, avec un accent particulier sur les chefs de communauté (chefs de village, chefs religieux, membres des comités de gestion, etc.)
  - Les porteurs de devoirs. Les représentants institutionnels de la Commune rurale de Bazaga et du Département de Konni dont les domaines de compétence se situent dans les secteurs d'intervention du projet.
  - Les équipes techniques du projet, tant de MPDL et de son partenaire local, que de SOS FEVVF, l'entité sous-traitante pour la réalisation de certaines des actions comprises dans l'intervention.
- Équipe d'évaluation. La ou les personnes chargées de l'évaluation doivent diriger l'ensemble du processus conformément au contenu du présent mandat et du rapport de planification de l'évaluation validé. De même, il devra élaborer et envoyer à l'unité de gestion de l'évaluation l'ensemble des produits spécifiés dans le présent mandat.

#### 4.3.2 Profil de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation sera composée d'un ou plusieurs experts qui doivent avoir le profil nécessaire pour effectuer le travail d'évaluation :

- Le consultant principal doit être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC+5) de préférence en développement, sociologie, droit, sciences politiques ou autres branches liées aux secteurs d'intervention du projet.
- Le consultant principal doit avoir au moins 8 ans d'expérience dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets ou programmes de développement.
- L'équipe doit avoir une expérience avérée dans l'évaluation de projets de coopération internationale au développement dans les domaines des droits des femmes, des coopératives, du développement rural ou d'autres domaines liés aux secteurs d'intervention du projet. L'expérience acquise dans l'évaluation des projets et programmes de coopération espagnols sera positivement valorisée.
- L'équipe doit avoir une grande expérience d'une approche du genre fondée sur les droits de l'homme, comme le montrent des expériences professionnelles concrètes.
- L'équipe doit avoir une bonne connaissance des cadres logiques et une vision programmatique.
- L'équipe doit effectuer le travail de terrain en utilisant le français et le hausa (langue locale de la région). La connaissance de la langue locale est fondamentale et l'engagement des équipes locales sera prioritaire.
- L'équipe d'évaluation doit présenter le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe.
- Bonne modération et comportement des enquêteurs au niveau communautaire.
- Excellentes compétences analytiques, conceptuelles et rédactionnelles

L'équipe d'évaluation doit assurer la totale indépendance de l'évaluation par rapport au projet évalué. En ce sens, une certification de l'inexistence de toute relation directe ou indirecte de chaque membre de l'équipe d'évaluation avec la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet sera requise.

### 4.3.3 Principes d'évaluation

Le travail d'évaluation doit être régi par les clauses déontologiques suivantes, qui doivent être respectées par tous les membres de l'équipe d'évaluation ou par la personne chargée de l'évaluation.

**Anonymat et confidentialité :**

L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

**La responsabilité :**

L'équipe d'évaluation doit agir en toute responsabilité et assumer les conséquences découlant des résultats de l'évaluation. Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait survenir entre les membres de l'équipe d'évaluation ou entre eux et les responsables du projet, en rapport avec les conclusions et/ou les recommandations, doit être mentionné dans le rapport.

**Intégrité**

L'équipe d'évaluation doit être méticuleuse tout au long du processus d'évaluation et divulguer toutes les informations découlant de l'étude d'évaluation. L'équipe d'évaluation aura également la responsabilité de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans ces TDR, si nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.

**Respect**

L'équipe d'évaluation doit comprendre et respecter le contexte local et la réalité socioculturelle et institutionnelle de la zone d'étude.

**Impartialité**

L'équipe d'évaluation doit être objective et rigoureuse dans l'élaboration de l'évaluation, en évitant les préjugés et en vérifiant la certitude des hypothèses préétablies. Il incombe à l'équipe d'évaluation de garantir la véracité des informations recueillies pour l'élaboration des rapports et, en dernier ressort, elle sera responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.

**Produits attendus**

Les produits qui seront fournis par l'équipe d'évaluation sont décrits ci-dessous. Ces produits seront livrés au chef de mission de MPDL au Niger en français, dans une version électronique.

PRODUIT	DESCRIPTION	DÉLAI DE LIVRAISON
Rapport de planification de l'évaluation	Ce rapport contiendra les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Introduction. Brève description du contexte, de l'objectif et de la portée de l'évaluation, conformément aux présents termes de référence.</li><li>- Approche d'évaluation. Description de l'approche, avec une attention particulière aux principaux éléments d'analyse et aux aspects essentiels du processus.</li><li>- Méthodologie d'évaluation. Description de la méthodologie, matrice d'évaluation avec indicateurs, description des méthodes de collecte d'informations et des principales sources d'information</li><li>- Critères d'évaluation et questions clés d'évaluation</li><li>- Limites et défis du processus d'évaluation.</li></ul>	Fin de la deuxième semaine



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de travail. Composition de l'équipe d'évaluation, ordre du jour, itinéraires et visites, liste des entretiens, réunions, ateliers et groupes de discussion prévus, etc.</li> <li>- Produits attendus de l'évaluation.</li> <li>- Calendrier proposé.</li> </ul>	
Rapport de la phase de travail sur le terrain	<p>Ce rapport fournira une description et une analyse de la phase de travail sur le terrain du processus d'évaluation. Il contiendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description de l'évolution de la phase de travail sur le terrain</li> <li>- Itinéraires et visites effectuées ; entretiens et ateliers organisés ; liste des informateurs avec lesquels l'équipe d'évaluation s'est entretenue.</li> <li>- Calendrier réel de la phase de travail sur le terrain.</li> <li>- Analyse du travail effectué.</li> <li>- Limites et défis rencontrés.</li> </ul>	Fin de la semaine 5
Rapport d'évaluation préliminaire	<p>Il contiendra les résultats préliminaires et les conclusions de l'enquête. Ce document doit suivre le schéma suivant :</p> <p>Introduction.</p> <p>1.1 Contexte et objectif de l'évaluation.</p> <p>1.2 Méthodologie et techniques utilisées dans l'évaluation (y compris les outils d'analyse de genre)</p> <p>1.3 Défis et limites.</p> <p>1.4 Présentation de l'équipe d'évaluation.</p> <p>2. description du projet.</p> <p>3. analyse des principaux résultats selon les critères d'évaluation:</p> <p>4. Conclusions.</p> <p>5. Leçons apprises.</p> <p>6. Recommandations.</p> <p>7. plan de communication et de diffusion des résultats de l'évaluation.</p>	Fin de la sixième semaine
Rapport final d'évaluation	<p>Le rapport d'évaluation final contiendra les éléments suivants :</p> <p>0. Résumé</p> <p>1. introduction.</p> <p>1.1 Contexte et objectif de l'évaluation.</p> <p>1.2 Méthodologie et techniques utilisées dans l'évaluation (y compris les outils d'analyse de genre)</p> <p>1.3 Défis et contraintes</p> <p>1.4 Présentation de l'équipe d'évaluation</p> <p>2. description du projet.</p> <p>3. analyse des principaux résultats selon les critères d'évaluation :</p> <p>4. Conclusions.</p> <p>5. Leçons apprises.</p> <p>6. Recommandations.</p> <p>7. Plan de communication et de diffusion des résultats de l'évaluation.</p> <p>8. Annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-TdR de l'évaluation</li> <li>-Proposition d'évaluation</li> <li>-Rapport de planification de l'évaluation</li> <li>-Matrice du cadre logique du projet</li> <li>-Carte de la zone d'intervention</li> </ul>	Fin de la semaine 7

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Liste des informateurs clés</li> <li>-Photos de l'évaluation</li> <li>-Bibliographie</li> <li>-Autres annexes techniques</li> </ul> <p>Une première version du rapport sera envoyée à l'unité de gestion de l'évaluation pour examen et commentaires. L'équipe d'évaluation analysera ensuite les commentaires reçus et préparera la version finale du rapport, qui sera ensuite examinée par l'unité de gestion de l'évaluation, qui validera finalement le document.</p>	
--	--	--

L'équipe d'évaluation est tenue de faire figurer la phrase suivante sur la couverture de chaque produit : "Les opinions exprimées par l'équipe d'évaluation ne correspondent pas nécessairement à celles de l'Agence catalane de coopération au développement (ACCD)".

#### Diffusion des résultats de l'évaluation.

Le rapport d'évaluation final ne s'adresse pas seulement aux organismes d'exécution, mais à tous les acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet. En particulier, le groupe cible (détenteurs de droits, d'obligations et de responsabilités) constitue un groupe clé en termes de diffusion des principales conclusions, des enseignements et des recommandations de l'équipe d'évaluation.

Ils sont notamment identifiés comme parties prenantes dans le rapport d'évaluation final :

- MPDL et son partenaire local.
- Groupe cible du projet et en particulier les coopératives de femmes
- L'entité de financement du projet (ACCD).
- Les institutions locales, départementales, régionales et nationales compétentes pour les domaines d'intervention abordés dans le projet, qui peuvent prendre en considération certains des éléments de l'évaluation pour la conception d'interventions similaires.
- Autres acteurs de la société civile opérant dans la zone d'intervention du projet ou dans des domaines de travail similaires à ceux du projet évalué.

Ainsi, il est prévu qu'une fois le rapport final d'évaluation finalisé, une session de restitution sera organisée au cours de laquelle l'équipe d'évaluation présentera et expliquera aux représentants de MPDL et de son partenaire local les principales conclusions et recommandations du processus d'évaluation.

D'autre part, une autre session de restitution sera organisée dans la zone d'intervention du projet où ces conclusions et recommandations seront transmises aux coopératives de femmes bénéficiaires du projet.

Pour sa part, la MPDL diffusera le document final de l'évaluation aux différents acteurs (institutions de différents domaines de compétence, acteurs de la société civile, etc.

#### Calendrier d'évaluation.

L'évaluation durera au maximum 8 semaines et devrait avoir lieu entre octobre et novembre 2020. La date de début du processus d'évaluation sera discutée et convenue entre l'unité de gestion de l'évaluation et l'équipe sélectionnée. En tout état de cause, l'évaluation doit être terminée pour le 15 décembre 2020.

L'équipe d'évaluation doit préciser un calendrier estimatif de l'évaluation conformément au délai fixé à la section 5 du présent mandat, en ce qui concerne les produits à fournir. Ce calendrier peut être modifié pendant l'exécution de l'évaluation, toujours avec l'accord de l'équipe d'évaluation et de l'unité de gestion de l'évaluation.

Toutefois, voici un calendrier indicatif pour la programmation des différentes phases de l'évaluation :

Phase	Octobre				Novembre				Produit
	Semaine								
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Planification									
Phase de cabinet									Rapport de planification et d'évaluation

Travail de terrain								Rapport de la phase de travail sur le terrain
Préparation du rapport								Rapport préliminaire et rapport final
Restitution et diffusion								

## Budget et soutien logistique

Le budget de l'évaluation est de 4 000 euros (2 623 828 francs CFA). En donnant la priorité aux offres locales, si aucune offre locale appropriée n'est trouvée, elle sera ouverte au niveau international en fonction du budget du recrutement local ou international

Ce budget comprend tous les types de taxes et les honoraires de l'équipe d'évaluation, le logement, les déplacements vers les communautés, les voyages, la rédaction de rapports et toute autre dépense découlant de l'évaluation.

Nonobstant ce qui précède, MPDL fournira un soutien logistique à l'équipe d'évaluation pendant la mise en œuvre de la phase de travail sur le terrain et pour les réunions de diffusion.

## Demandes

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt par une proposition d'offre technique et financière. Les offres seront envoyées par courrier au siège du Mouvement de la Paix à Niamey à l'adresse suivante

Fédération Mouvement pour la Paix –MPDL-  
BP 11408 Niamey, Quartier deuxième latérite, n° 69, Place Jardin d'Enfants  
Tél : 00227 91203820

Les propositions techniques doivent contenir des informations obligatoires :

- Méthodologie à développer.
- Proposition d'outils de collecte de données.
- CV de la principale entreprise responsable ou évaluatrice.
- Les CV des membres de l'équipe.
- Proposition de plan de travail.
- Calendrier.

Les offres financières doivent contenir des informations obligatoires :

- Budget détaillé comprenant un forfait journalier (avec honoraires et indemnités journalières) et les frais de transport et d'hébergement.

Les demandes d'évaluation doivent être déposées physiquement au bureau de la MPDL à Niamey (voir adresse ci-dessus) ou par courrier électronique à [niger@mpdl.org](mailto:niger@mpdl.org), avant le 2 Novembre 2020 à 18 heures, en indiquant clairement "Réf. Évaluation finale ACCD".

## Annexe 2 : Matrice actualisée du cadre logique du projet

### Objectif général

Contribuer à défendre les droits humains des femmes et à garantir leurs exercices dans la zone d'intervention à travers la transformation des comportements et des structures sociales, politiques et économiques qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes.

### Objectif spécifique

Renforcer les capacités des organisations de femmes, des institutions locales et de la population des villages d'intervention pour la reconnaissance, la promotion et la garantie du droit des femmes à participer à la vie social, économique et politique de la communauté.

OS. IOV1. À la fin du projet, au moins 224 personnes (180 représentants des groupements de femmes, 24 leaders villageois et 20 représentants institutionnels) ont été formées en promotion des droits sociaux, économiques et politiques des femmes.

En lien avec cet indicateur, au démarrage du Projet aucun représentant des groupements des femmes, des leaders villageois et institutionnels (ligne de base) n'a reçu une formation en promotion des droits sociaux, économiques et politiques des femmes dans les villages d'intervention. Cependant les suivis effectués en fin projet ont donné un total de 248 personnes (desquelles 204 sont des femmes membres des groupements, soit environ 13% d'augmentation par rapport à la cible attendue, 24 sont des leaders traditionnels et religieux et 20 des représentants institutionnels (conseillers municipaux) qui ont reçu une formation sur les thématiques en lien avec les droits socioéconomiques et politiques des femmes. Ces thématiques sont entre autres : les notions essentielles sur les droits, les différentes catégories de droits, (droit à la santé, droit à l'éducation, droit à la participation économique et politique), les principaux droits de la femme en rapport avec les différentes étapes de la vie, les instruments juridiques, sources des droits au Niger, l'exigibilité des droits et mécanismes des recours en cas de menaces.

OS. IOV2. À la fin du projet, le nombre d'hommes et de femmes qui déclarent avoir augmenté leurs niveaux de sensibilisation sur les droits des femmes et sur la Culture de la Paix dans chaque village d'intervention augmente de 20% par rapport à l'année qui précède le démarrage du projet.

Au démarrage du Projet 315 personnes desquelles 205 sont des femmes et 110 des hommes avaient un niveau de sensibilisation sur les droits des femmes et sur la Culture de la Paix dans les villages d'intervention. En fin projet, le nombre des personnes ayant déclaré avoir augmenté leurs niveaux de sensibilisation sur les droits des femmes et sur la culture de la paix est passé de 315 à 421 soit une augmentation de 106 personnes, représentant un taux d'augmentation de 33,60%.

OS. IOV3. À la fin du projet, au moins 5 initiatives de promotion des droits sociaux, économiques et politiques des femmes ont été planifiées et exécutées de manière conjointe entre les groupements de femmes et les autorités/institutions locales.

Au démarrage du projet aucune initiative de promotion des droits sociaux, économiques et politiques des femmes n'a été planifiée et exécutée de manière conjointe entre les groupements de femmes et les autorités/institutions locales. En fin projet, quatre initiatives (Campagne de sensibilisation) ont été planifiée et exécutés par les membres des groupements en collaboration avec les membres des institutions locales initiative. Rencontre d'échange/ discussion avec les membres des institutions locale, pour sensibilisations les membres des groupement institution sur le mariage forcé et précoces des enfants) et rencontre d'échange pour sensibiliser les communautés sur la réduction du gaspillage des productions par les femmes lors des cérémonies, rencontre de sensibilisations sur la scolarisation de la jeunesse au niveau de la mairie entre les membres des groupements, les chefs des villages et les institutions locales.

## Résultats

Résultat 1 : Les groupements de femmes de la zone d'intervention ont les capacités nécessaires pour développer des actions de représentation collective et d'incidence sociale et politique pour la promotion, défense et exigibilité de leurs droits.

Indicateurs Résultat 1

R1. IOV1. À la fin du projet, au moins 20 femmes de chaque groupement (120 au total) ont été alphabétisées.

En lien avec cet indicateur au niveau de chaque village ce sont 30 femmes qui sont inscrites pour suivre les cours d'alphabétisation soit un total de 180 femmes pour les six (6) villages. A ce niveau il est à noter que des interruptions ont été enregistrées compte de la crise liée au COVID-19 qui a amené l'arrêt des enseignements. A cela s'ajoute les activités champêtres qui a également empêché aux apprenantes de prendre des cours. Etant donné qu'il faut cinq mois en deux cycles pour évaluer le niveau des apprenantes, à cette date, celles-ci sont à un stade d'apprentissage élémentaire sur le calcul, la lecture et l'écriture.

R1. IOV2. À la fin du projet, le nombre de personnes qui participe activement dans les groupements de femmes de chaque village de la zone d'intervention a augmenté de 15% par rapport à l'année qui précède le démarrage du projet.

En lien avec cet indicateur l'augmentation du nombre des personnes qui participent activement dans les groupements des femmes s'est basée sur les critères ci-après :

1. La participation aux réunions du groupement,
2. La participation aux activités du groupement,
3. La participation aux cotisations du groupement,
4. La participation dans des activités d'intérêt général organisées par le groupement.

Ainsi, le tableau ci-dessous nous indique la situation par village au démarrage du projet la ligne de base était de 101 personnes (femmes) pour les 6 villages. Les investigations menées à la fin du projet montrent que toutes les femmes membres de groupements (296 au total) remplissent ces critères soit une augmentation de 193% par rapport à la ligne de base.

R1. IOV3. À la fin du projet, le nombre de femmes de chaque groupement qui déclare avoir renforcé ses capacités pour la participation dans des groupements ou d'autres structures de représentation collective augmente de 50% par rapport à l'année qui précède le démarrage du projet.

En lien avec cet indicateur, le nombre des femmes des villages d'intervention du projet qui participent activement dans les activités des groupements et ayant déclaré avoir renforcé leurs capacités pour la participation dans des groupements ou d'autres structures de représentation collective est passé de 180 à 272, soit une augmentation de 92 membres, correspondant à un taux de 51,1% par rapport à la situation de référence. En plus de ces informations obtenues dans le cadre du suivi de proximité, l'enquête réalisée en fin de projet a fait ressortir qu'au départ elles étaient 180 pour la zone d'intervention. Lors de l'enquête, 100% des membres interviewées ont déclaré avoir renforcé leurs capacités. On peut estimer l'effectif atteint en fin de projet à 296, ce qui correspond à une augmentation de 64%.

R1. IOV4. À la fin du projet, chaque groupement de femmes a planifié et exécuté au moins deux initiatives/campagnes de promotion des droits des femmes dans sa communauté.

Au démarrage du projet aucune initiative/campagne de promotion des droits des femmes dans la zone d'intervention du projet n'a été planifiée et exécutée par les groupements des femmes. En 2020, les femmes membre des groupements de chaque village a planifié et réalisé 4 Campagne de sensibilisation sur les droits de la femme, soit 24 pour l'ensemble de la zone du projet. La planification et la réalisation de ces campagnes a permis de réaliser 24 séances de sensibilisation pour l'ensemble des 6 villages et ont touché 8648 personnes membres de la communauté et titulaires de responsabilités et parmi lesquels 3131 sont des hommes et 5519 des femmes.

Résultat 2 : Les femmes des villages d'intervention augmentent leur participation économique au sein de la communauté à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus.

## Indicateurs Résultat 2

R2. IOV1. À la fin du projet, le nombre des membres des groupements de femmes qui déclare avoir renforcé ses capacités pour la planification et la gestion de micro-entreprises augmente de 50% par rapport à l'année qui précède le démarrage du projet.

En lien avec cet indicateur, au démarrage du projet, elles étaient 150 femmes membres des groupements des villages d'intervention qui avaient des capacités pour planifier et gérer une micro-entreprise. En fin de projet, le nombre des femmes ayant déclaré avoir renforcé leurs capacités est passé de 150 à 240, soit une augmentation de 90 membres, correspondant à un taux de 60% par rapport à la situation de référence. Par ailleurs, elles étaient 240 à être évaluées sur l'ensemble des villages et 165 ont répondu aux questions qui leur ont été posées sur la planification, la gestion administrative et vie associative selon les résultats des post-tests réalisés, soit 68,75% du nombre des femmes évaluées. Les critères sur la base desquels on considère que les femmes ont renforcé leurs capacités pour la planification et gestion de micro entreprise sont :

- Maitrise du montage d'une AGR, (Accès au crédit)
- Maitrise des techniques de marketing, (GERME, mise en réseau...)
- Maitrise de la gestion des AGR, (Gestion administrative, financière...)
- Planification d'une AGR (Mise en réseau)

R2. IOV2. À la fin du projet, le nombre de groupements de femmes qui a eu accès au crédit pour la mise en place/consolidation d'un projet de génération de revenus augmente de 50% par rapport à l'année qui précède le démarrage du projet.

En lien avec cet indicateur, au démarrage du projet, aucun groupement des villages d'intervention du projet n'avait eu accès à un crédit pour la mise en place/consolidation d'un projet de génération de revenus. En fin projet, la situation reste semblable à la ligne de base. Cependant, chacun des 6 groupements des villages du projet a ouvert un compte au niveau d'une institution de microfinance de la place (Yarda-SA) afin de lui garantir l'accès aux crédits si les besoins se présentent. L'ouverture des comptes qui est préalable à l'obtention de prêt a permis à chaque groupement de déposer les sommes suivantes à l'ouverture :

Village	Nom du groupement	Numéros de comptes	Frais d'ouverture	Versements
Farsawa	Dadin kowa	02-50400122-01	2500	60000
Krop	Ci-Gaba	02-50400121-01	2500	60000
Rouaffi	Dadin kowWA	02-50400120-01	2500	60000
Zangon Yelwa	Abagé	02-50400123-01	2500	60000
Dounbou	Wadata	02-50400125-01	2500	60000
Yelwa	tsayayoun mata	02-50400124-01	2500	60000

Outre cette mise en relation, les membres des groupements ont été briefées par les responsables de l'IMF sur les conditions et les modalités d'accès aux crédits. Il s'agit de comprendre les procédures et les produits offerts par les SFD aux fins de faire des choix conséquents et éclairés.

- Comment s'est faite la négociation et sur quelles bases ?
- Les procédures d'octroi des prêts ?
- Les conditions qui régissent le produit que se propose de fournir l'institution financière ?
- Les coûts, les frais et les clauses pénales liés au produit issu de l'établissement de la relation ?
- Les droits des associations en sa qualité de client de l'institution financière ? Le respect des normes des instituts par les associations

Il convient de noter que les six groupements ont tous la possibilité d'obtenir du crédit de l'IMF Yarda où leurs comptes sont gérés mais pour le moment, ils se suffisent de leurs propres fonds issus des cotisations individuelles et des bénéfices des AGR.

R2. IOV3. À la fin du projet, les revenus obtenus par les groupements de femmes dans le cadre des AGR augmentent de 20% par rapport à l'année qui précède le démarrage du projet.

Au démarrage du projet, les revenus cumulés obtenus par les 6 groupements de femmes dans le cadre des AGRs sont de 1431033 Fcfa. En juin 2020, soit à la fin du projet, les revenus cumulés obtenus par les 6 groupements sont passés de 1431033 Fcfa à 1942976 Fcfa soit une augmentation de 511943 Fcfa

qui représente environ 35,77% d'augmentation par rapport à la ligne de base et 15,77% par rapport à la cible attendue. Ainsi comme l'indique le tableau ci-dessous :

Commune	Village	Revenu avant (FCFA)	Revenu après (FCFA)	% Augmentation
Bazaga	Doumbou	291500	369700	26,82%
	Korop	210000	232500	10,71%
	Farsawa	159300	183210	15%
	Yelwa	187800	429999	128,96%
	Zongo Yelwa	252300	260425	3,22%
	Rouafi	330133	467142	41,50%

Les revenus générés sont passés respectivement de : 187800 Fcfa à 429999 Fcfa pour le village de Yelwa soit une augmentation de 128,96% ; pour le village de Doumbou, ils sont passés de 291500 Fcfa à 369700 Fcfa, soit une augmentation de 26,82% ; pour le village de Farsawa les revenus sont passés de 159300 Fcfa à 183210 Fcfa, soit un taux d'augmentation de 15,00% : ils sont passés de 210000 Fcfa à 232500 Fcfa pour le groupement de Korop soit un taux d'augmentation de 10,71%. Pour le village de Zongo Yelwa, les revenus sont passés de 252300 Fcfa à 260425 Fcfa, soit une augmentation de 3,22% et enfin pour le village de Rouaffi, ils sont passés de 330133 Fcfa à 467142 Fcfa, soit une augmentation de 41,50% par rapport aux revenus obtenus au démarrage du projet.

R2. IOV4. À la fin du projet, chaque groupement de femmes planifie et exécute de forme conjointe avec les institutions locales et/ou départementales au moins une initiative pour la promotion de leurs micro-entreprises.

En lien avec le niveau d'accomplissement de cet indicateur, deux initiatives ont été planifiées et exécutées de forme conjointe avec les institutions locales. Ces initiatives exécutées qui sont deux (2) foires d'exposition des produits issus des AGR conduites par les groupements. L'objectif visé à travers cette activité est d'accompagner les groupements de femmes à développer des dynamiques de travail conjoint avec les autres groupements de la zone d'intervention, les institutions locales, les leaders communautaires pour appuyer le positionnement et la visibilité de leurs micro-entreprises mais aussi d'initier ces structures féminines dans l'organisation de foires et de mettre en pratique la formation en marketing et technique de positionnement de leur produit et échangé avec les participants.

La foire est une manifestation ponctuelle, mais qui peut être récurrente au cours de laquelle sont réunis plusieurs marchands dans une atmosphère festive. C'est aussi un lieu dans lequel les fournisseurs et leurs clients se rencontrent. Au total ce sont 60 femmes membres des groupements en raison de 10 femmes par village et certains chefs des villages qui ont été mobilisées pendant l'exécution de l'activité. Elle a permis aux femmes membres des groupements de renforcer la relation avec les clients, de faire connaître leurs produits au niveau communautaire, communal et même départemental.

Résultat 3 : Les capacités des groupements de femmes et les autorités locales sont renforcées pour assurer la participation des femmes dans la planification, la gestion et le suivi des politiques publiques des villages de la zone d'intervention.

Indicateurs Résultat 3

R3. IOV1. À la fin du projet, au moins un espace de participation et de concertation entre les autorités et les groupements de femmes a été créé pour la planification conjointe des politiques et les plans de développement social et économique local.

En lien avec cet indicateur, un espace de participation et concertation a été créé entre les membres des groupements et les membres des institutions locales (Mairie). Ce cadre a été créé lors d'une rencontre de partage des planifications/plan d'action des groupements au niveau de la Mairie de Bazaga et au cours de laquelle les représentantes des comités de gestion ont présenté leurs planifications opérationnelles. Tous les contours en lien avec cette création ont été discutés entre les membres des groupements des femmes et les responsables de l'institution locale au niveau de la mairie. Les objectifs assignés pour cet espace sont entre autres :

- Le partage d'information,
- La contribution des parties prenantes pour le développement local,
- La participation des groupements des femmes dans la programmation des politiques locales
- La recherche conjointe des solutions aux problèmes de la communauté.

Aussi il faut noter que l'espace est composé de tous les membres des 6 groupements et que chaque village à raison de 5 délégués soit un total de 30 personnes. Dans le cadre de cet espace les échanges vont se faire entre l'institution locale (mairie) et le réseau qui représente les 6 groupements.

R3. IOV2. À la fin du projet, au moins 12 leaders communautaires, 20 représentants institutionnels et 12 représentantes des groupements de femmes sont formés en droits civils et politiques, gouvernance inclusive et participation sociale.

En lien avec le niveau d'accomplissement de cet indicateur, en Juin, le taux de réalisation est de 100%. Comme prévu au démarrage du projet, 12 leaders religieux, 12 leaders traditionnels, 12 représentants des institutions 12 représentantes des femmes, 12 professeurs et 12 communicateurs ont été formés sur les thématiques en lien avec les droits sociopolitiques, la gouvernance inclusive et la participation sociale. Ce qui donne au total 72 personnes formées.

Au terme des différentes sessions de formation, les participants ont élaboré, pour chaque village un plan de campagne de sensibilisation dans lequel toutes les thématiques en lien avec les droits socioéconomiques et politiques des femmes sont prises en compte Ces plans ont été partagés avec l'équipe de MPDL afin de lui permettre de suivre et des collecter les informations. Exemple ci-dessous du plan d'action de Farsawa.

Période	Thèmes	Lieu	Responsable
Semaine 1	Droit à l'éducation pour les filles	Chez le chef du village	Conseiller
Semaine2	Droit à la participation économique et politique des femmes	A la mosquée	Chef du village
Semaine 3	Droit à la santé pour les femmes	Chez le chef du village	Conseiller et chef du village
Semaine4	Droit dans la prise des décisions au sein du ménage et communautaire	Chez le chef du village	Chef du village et conseiller

R3. IOV3. À la fin du projet, chaque groupement de femmes planifie et exécute conjointement avec les institutions locales au moins une initiative de développement socioéconomique de niveau local.

En lien avec cet indicateur, ce sont quatre (4) initiatives de développement socioéconomique qui ont été identifiées et exécutées conjointement avec les institutions locales (Mairie) et les membres des groupements de chaque village d'intervention. Ces initiatives sont entre autres :

1. L'aménagement et le remblayage de la voie reliant les villages de Yelwa et Zongo-Yelwa au village de Bazaga (la mairie a appuyé les communautés en matériels de travail)
2. La construction de salles de classe en banco au niveau des villages de Rouaffi, Doumbou
3. Le curage des puits au niveau des villages de Doumbou, Krop

R3. IOV4. À la fin du projet, le nombre de femmes de chaque groupement de femmes qui déclare être satisfaite avec son niveau de participation sociale et politique au sein de sa communauté augmente de 25% par rapport à l'année qui précède le démarrage du projet.

Au début du projet, 205 femmes membres des groupements des villages d'intervention déclaraient être satisfaites avec leurs niveaux de participation sociale au sein de la communauté. En fin du projet, le nombre est passé de 205 à 269, soit 31,21% d'augmentation par rapport à la ligne de base et 6,21% par rapport à la cible attendue. Les critères sur la base desquels on considère que les femmes sont satisfaites avec leurs niveaux de participation sociale et politique au sein de la communauté sont les activités d'intérêt général (salubrité, curage des puits, aménagement des voies d'accès, Gaya....).

Résultat 4 : La population des villages de la zone d'intervention, ainsi que leurs leaders et représentants institutionnels, sont sensibilisés sur l'importance de la promotion des droits des femmes et de la Culture de la Paix comme instrument de prévention de la violence.



R4. IOV1. À la fin du projet, au moins 5 acteurs clés de chaque village d'intervention ont été formés en droits des femmes et en Culture de la Paix, et mènent des actions de sensibilisation à l'endroit de l'ensemble de la population.

Au démarrage du projet, 24 acteurs clés sur l'ensemble des villages d'intervention étaient formés en droits des femmes et culture de paix. En fin du projet, le nombre des acteurs clés formé est passé de 24 à 120 (Membres EDM, Leaders religieux, Communicateurs, Chefs de villages, professeurs, 60 représentantes des femmes) Soit 96 de plus que la ligne de base et environ 19 fois de plus que ce qui est attendu. Les acteurs forme ont réalisé 24 actions des sensibilisations, mené lors des cérémonies de mariage, baptême et au niveau des places publiques et les mosquées, par les communicateurs. Les thèmes sur lesquels les sensibilisations sont conduites sont :

- Droits et devoirs de la femme,
- La résolution pacifique des conflits,
- La culture de la paix,
- Le genre et l'équité,
- Le mariage force,
- Le mariage précoce,
- Le civisme.

Ces sensibilisations ont été réalisées pour l'ensemble des 6 villages et ont touché 9337 personnes membres de la communauté et titulaires de responsabilités parmi lesquels 3741 sont des hommes et 6563 des femmes.

R4. IOV2. À la fin du projet, au moins 6 actions de sensibilisation sur les droits des femmes et la Culture de la Paix ont été réalisées dans chaque village de la zone d'intervention.

En lien avec le niveau d'accomplissement de cet indicateur, en fin projet, soixante (60) campagnes de sensibilisation en lien avec les droits des femmes et la Culture de la Paix ont été menées sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet. De façon spécifique, les thématiques ayant fait l'objet de sensibilisation sont entre autres : Les principaux droits des femmes qui sont : le droit à l'éducation, droit à la santé, droit à la participation dans les activités économiques et politiques.

Les campagnes ont été aussi l'occasion pour les sensibilisateurs d'évoquer certaines pratiques néfastes au développement de la jeune fille telles que : le mariage forcé et précoce, la mutilation génitale..., la non implication des femmes dans les prises de décision tant au niveau communautaire, qu'au niveau ménage..... Ces campagnes de sensibilisation ont été conduites par les leaders communautaires et religieux, les communicateurs, les membres des écoles de maris et les représentantes des groupements féminins

R4. IOV3. À la fin du projet, le nombre d'hommes qui se déclarent favorables à octroyer aux femmes une plus grande autonomie pour qu'elles participent à la vie sociale, politique et économique de la communauté augmente de sensibilisation par rapport à l'année qui précède au démarrage du projet.

En lien avec cet indicateur et selon les données de l'enquête conduite en Février 2020 par l'équipe du projet, il ressort que 35% des chefs de ménages enquêtés se déclarent favorables à octroyer aux femmes une plus grande autonomie pour qu'elles participent à la vie sociale, politique et économique de la communauté, soit 15% d'augmentation de plus que la cible attendue. Faut-il noter, qu'au démarrage du projet aucun homme chef de ménage n'a déclaré être favorable à octroyer aux femmes une plus grande autonomie (Ligne de base du projet). En fin de projet ce sont 292 hommes chefs de ménages sur les 834 enquêtés qui déclarent être favorables pour octroyer aux femmes une plus grande autonomie dans la zone d'intervention.

R4. IOV4. À la fin du projet, le nombre de personnes qui déclarent avoir une meilleure perception du rôle des femmes et de leurs groupements au sein de la communauté a augmenté de 20% par rapport à l'année qui précède au démarrage du projet.

En lien avec le niveau d'accomplissement de cet indicateur, en Février 2020, les données de l'enquête conduite par l'équipe du projet, donnent 44,96% le pourcentage des personnes enquêtées des villages d'intervention qui déclarent avoir une meilleure perception du rôle des femmes et de leurs groupements au sein de la communauté, soit 24,96% d'augmentation par rapport à la cible attendue.

### Annexe 3 : liste des informateurs clés

Nom et prénom	Fonction	Contact
Dr. Appolinaire Guéodiba RAGOUNANDEA	Chef de mission MPDL Niger	0022 7.91 20 38 20
Souleymane Hamidou	Coordonnateur Projet ACCD	
Kader Boubacar	Assistant Coordonnateur Programme Ged Gao	96 29 00 97
Alzouma Ibrahim	Chargé de programme SOS FEVVF	90 66 55 33
Services techniques déconcentrés (Alphabétisation, développement communautaire, agriculture, promotion de la femme, élevage)		
Bénéficiaires directs du projet 201 dont 101 hommes et 100 femmes		
12 focus group soit 2 focus group par villages 1 focus group hommes et 1 focus group femmes		

## Annexe 5 : Bibliographie de l'équipe de Consultance

L'équipe de l'évaluation est composée d'un Consultant Principal Socio anthropologue, titulaire d'une maîtrise en Socio anthropologie de l'Université nationale du Bénin et inscrit en thèse gestion des projets, option Evaluation à la Fondation Mercure Belgique- Université, depuis octobre 2018. Il est le chef de mission et il dispose de plus 15 ans d'expériences dans le domaine de la formation des femmes en gestion et élaboration des Plans d'affaires au profit, évaluations et études.

D'un Consultant Associé, HAROUNA Hamidou, Ingénieur Statisticien Spécialiste en Evaluation et Recherche

- Obtention du Baccalauréat série D en 2001 au Lycée Saraounia Mangou,
- Obtention d'un Master 2 en Suivi Evaluation (option calculs économiques) des projets et programmes de développement obtenu à l'Institut de Stratégie d'Evaluation et de la Prospective ISEP de Niamey, Obtention d'un Master 2 en Gestion des projets obtenu à l'Ecole des Techniques Economiques Comptables, Commerciales et de Communication (ETEC),
- Obtention d'une Maitrise en Statistique obtenue à l'Université Usmanu Danfodiyo University Sokoto/Nigéria,
- Obtention d'un certificat d'aptitude en anglais obtenu à l'Université Ahmadu Bello Zaria/Nigéria
- Obtention de deux certificats en méthodes statistiques (techniques d'enquêtes et analyse multivariée) obtenus à l'Université Libre de Bruxelles/ Belgique
- Plusieurs attestations de formations sur la collecte digitalisée (ODK, Kobo collecte), MS Project, SPSS.

Je suis membre de plusieurs Institutions et Associations dans le domaine des évaluations

- Membre : des Evaluateurs à IFPRI (International Food Policy Research Institute),
- Membre des Evaluateurs de l'Université de Pittsburgh&Management Information System MIS/USAID,
- Membre des Evaluateurs de l'ISEP (Institut d'Evaluation de Stratégie et de Prospective),
- Membre du Réseau des Evaluateurs Nigériens (REN),
- Membre des Evaluateurs du laboratoire de recherche LASDEL
- Membre des Evaluateurs du Réseau francophone de l'évaluation (RFE)

Je dispose des expériences des Nations Unies :

- ☞ (Evaluation finale du 8ème programme 2014-2018 de l'UNFPA Niger, 3 mois de contrat
- ☞ Evaluation finale de la composante protection 2014-2018 de l'UNICEF Niger, 3 mois de contrat
- ☞ Etude sur l'intégration et la perception des communautés frontalières des régions de Dosso, Tahoua, Maradi sur la sécurité et la gestion des frontières avec l'Organisation Internationale pour la Migration OIM, 3 mois de contrat
- ☞ Expert consultant dans le cadre d'études sur les périmètres irrigués de Konni et Sia, Konza à Gaya (IFPRI, MCC...), et plusieurs études et évaluations avec les ONGs Internationales (Humanité Inclusion, Plan Niger, ONG Helen Keller International, ONG CBM, le Ministère de la Santé Publique, Search For Common Ground, Creative International, NDI etc...

- ☞ Il possède plusieurs certificats de bonne fin dans le cadre de la réalisation des études et je suis inscrit dans le roster des consultants qualifiés du système des Nations Unies.

J'ai également occupé des postes de Conseiller Suivi Evaluation et de la Recherche de l'ONG Internationale Plan Niger International, et Responsable suivi évaluation à la coopération allemande GIZ. J'ai fait plusieurs consultations en évaluation en tant que Consultant Indépendant auprès des Organisations (ONG HKI, Search for common Ground, ONG Handicap International, Millenium Challenge Cooperation MCC etc).

Dans le domaine de l'enseignement, j'ai enseigné la mathématique au Lycée avec 3 années en tant que correcteur National Maths de 2007 à 2010.

Depuis octobre 2010, je suis Enseignant vacataire dans plusieurs Instituts, à savoir l'Institut de Santé Publique de Niamey avec le module d'Analyse multi variée aux étudiants de Master 2 Nutrition ;

Je suis chargé du module Gestion Evaluation des projets à l'Institut National de la Statistique (étudiants en année de Maitrise) et chargé des modules Population et développement et éducation et développement à l'IFAENF (étudiants licence), centre d'excellence de l'UNESCO.

Je suis actuellement le Directeur Général du Cabinet d'Etudes Statistiques Evaluation et Recherche CESER Consulting.